Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 116 (1980)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6

Montreux, le 8 février 1980

éducateur

et bulletin corporatif

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
Les parents et l'école 138
RUBRIQUE ROMANDE
Comité central SPR 139
Education permanente 140
La chronique du groupe de réflexion 141
Informations CMOPE 141
Radio et télévision éducatives 142
VAUD
Le point des activités du CC 143
SPV 143
Semaine de cinq jours 144
AVEPS 145
GENÈVE
Pédagogie et finances 145
Délégations 146
Essaimage 146
Tribune libre: surcharge scolaire 147
La maîtresse en balade 148
NEUCHÂTEL
Comité central 149
JURA
Le CC travaille pour vous 150
SJTMRS 150
Henri Borruat 151
JURA BERNOIS
Synode d'automne 151
Centre de perfectionnement 152
Education physique 153
Perfectionnement 153
FRIBOURG
Mise au concours 154
Communiqué 154
Convocation 154
Rencontre avec M. Maillard 154
Rencontre avec les inspecteurs 154
Appuis pédagogiques 155
Musée d'histoire 155
VALAIS
Comité cantonal 156
Education permanente 157
Jean-Luc Bagnoud 158
DIVERS
Prévention des incendies 159
Correspondante aux Etats-Unis 159

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs): René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):
Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.
André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres.
Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.—; étranger Fr. 55.—.

EDITORIAL

Les parents et l'école

Lors du dernier Congrès SPR de Fribourg, les participants votaient — dans le cadre général de l'étude du statut de l'enseignant — une résolution traitant des relations entre les parents et les enseignants: «Les relations entre les enseignants et les parents seront intensifiées sans que leurs modalités soient imposées: l'autonomie de l'enseignant doit être respectée.» Le comité central SPR a récemment mené une étude sur ce problème, dont nous reprenons ici quelques thèmes parmi les plus importants.

Il convient d'emblée de relever qu'une bonne relation famille-école est essentielle à l'enfant. Cette relation, ce contact, cette collaboration finalement peuvent s'exercer à différents niveaux: au niveau individuel d'abord entre le maître et les parents, au niveau de la classe par des rencontres favorisant la concertation, l'habitude d'analyser en commun les problèmes, au niveau de l'école ou du collège où l'on pourra prendre en compte les besoins d'information et de participation de groupes organisés, au niveau cantonal voire romand enfin par l'établissement d'une relation tripartite (autorité scolaire, organisation d'enseignants et association de parents).

Pour réussir pleinement, cette collaboration doit toutefois être assortie de certaines conditions que la SPR juge importantes sinon déterminantes:

- *une très grande transparence dans les relations triangulaires parents-maîtres-enfants;*
- *une absence de contrainte, ces relations, aux deux premiers niveaux notamment, devant être ressenties comme des besoins et non pas imposées par l'autorité;*
- *un esprit de compréhension mutuelle pour les rôles de chacun des partenaires. Toute relation qui commencerait à l'occasion d'un conflit ne saurait être vraiment et durablement profitable;*
- *un respect des compétences des maîtres en matière d'enseignement et un respect de celles des parents en matière d'éducation, bien qu'il soit souvent difficile de tracer une frontière précise entre les contenus qu'impliquent ces deux termes;*
- *une bonne représentativité des associations de parents et une circulation fluide de l'information.*

En conclusion, la SPR estime que la collaboration des parents ne peut être que bénéfique à l'école si elle s'instaure dans un climat de confiance. Elle est disposée, à son niveau et dans les limites précisées par son congrès et son exécutif, à intensifier ses relations avec les associations de parents.

Nous reviendrons ultérieurement sur cette étude dans la mesure où elle pose un certain nombre de problèmes fondamentaux dans le processus de relations entre parents et enseignants.

F. Bourquin.

Comité central SPR

VENDREDI 25 JANVIER 1980

Projet SIPRI

Le 18 janvier, le secrétaire de la CASE (KOSLO) a envoyé une lettre à la SPR dans laquelle il prie notre association de proposer quatre collègues qui participeront aux travaux des quatre groupes respectifs.

La CASE communiquera à la direction de SIPRI les noms de ces collègues. L'ordre hiérarchique sera ainsi respecté!

Les SP cantonales sont priées de présenter rapidement des intéressés.

Assurance chômage

En début de semaine, nous avons reçu le projet de Loi fédérale sur l'assurance chômage (projet du 7.11.1979).

Il va de soi que personne n'a eu le temps d'étudier à fond la «brochure» de quelque 120 pages et d'environ 120 articles...

Quelques remarques préliminaires: il semble qu'on n'a guère tenu compte de la diversité des emplois dans l'enseignement. En effet, le minimum de 150 jours de travail par année est très difficilement «atteint» par des collègues assurant un enseignement tel que l'appui pédagogique, le travailleur à mi-temps, le spécialiste qui n'a pas un poste complet...

Mandat est donné à notre président assisté de quelques membres du bureau de continuer le dialogue avec le SLV à ce sujet, de manière à coordonner notre prise de position à propos de ce projet.

CPA

(Coopération pédagogique avec l'Afrique)

Le SLV souhaitant vivement conserver une certaine «priorité» quant à la présidence de cette commission, la SPR accepte ce point de vue. Toutefois, en contrepartie, nous obtenons un droit de regard «financier» et une meilleure traduction du sigle SLV en français. En effet, ASE ou Association suisse des enseignants «annexait» toute la Suisse au SLV...

Le projet définitif de convention SLV-SPR sera soumis à la prochaine AD de la SPR.

COREA

Encore un sigle. En clair: Commission romande d'expérimentation de l'allemand. Nous procédons à une étude comparative des deux dernières moutures du projet de mandat, l'un déjà examiné par l'IRDP, l'autre, le quatrième, amendé par la CS I.

Obtention de congés «syndicaux»

Le congé «d'association» est l'une des revendications votées à l'unanimité lors du dernier congrès de la SPR. Ce congé ne doit pas être «réservé» aux seules commissions mixtes (SPR + Organe(s) officiels). Il n'y a pas de «bonnes» et de «mauvaises» commissions ou activités! Il est intolérable que la SPR soit freinée dans ces travaux et la charge financière que représenterait la prise en charge des frais de remplacement obligerait la SPR à revoir de manière fondamentale sa participation, à quelque niveau que ce soit.

Congrès SPR 1983

1982: Congrès mondial de la CMOPE; 1983: Congrès SPR. Rappelons que le Valais accueillera les congressistes romands en 1983.

Deux ou trois collègues valaisans seront chargés de rédiger un projet de rapport qu'une commission romande de référence prendra en charge pour lui donner sa forme définitive.

OMEP

(Organisation mondiale de l'Education préscolaire)

La CMOPE (à laquelle la SPR est affiliée) se préoccupe des problèmes du préscolaire. Il semblerait que l'OMEP est plus une œuvre de bienfaisance qu'une association professionnelle.

Ces deux facteurs déterminent la prise de position de la SPR à propos d'une éventuelle affiliation à cette organisation.

La restructuration de l'OMEP au plan romand ne doit pas interférer le seul interlocuteur romand reconnu: la Commission de la petite enfance.

Gonflement des programmes

Le CC est d'avis que le problème de l'UNITÉ GÉNÉRALE D'ENSEIGNEMENT devrait être mis en discussion au niveau du dialogue CS I - SPR.

L'augmentation des cadences bien connue dans le secteur industriel semble séduire les auteurs des adjonctions constantes que l'on fait à nos programmes scolaires...

L'ambiguïté entre l'école ouverture à la vie et l'école dite traditionnelle «encourage» les autorités scolaires à chercher un compromis... dont la pérennité n'est que très hypothétique! Cette chasse au compromis provoque un certain ralentissement de l'évolution «normale» de l'école.

Les barrages successifs d'une orientation rapidement transformée en sélection favorisent cet enthousiasme à répéter sans cesse: «il est urgent d'attendre»... d'innover plus haut.

CIRCE I et II, programmes généreux, doivent être pondérés sans être toutefois trop réduits (malgré les vœux si souvent exprimés par ceux qui ne parviennent pas à — ou ne veulent pas — «digérer» les programmes romands). Les objectifs de connaissance l'emportent trop souvent sur les objectifs de comportement.

L'urgence de la recherche de mesures de pondération devient de plus en plus évidente devant les réactions (très fréquentes) de «ras le bol».

CASE Comité directeur

Mandat est donné au délégué de la SPR concernant le nombre de délégués qui siégeront au comité de la Commission d'Education permanente «nationale» qui prend la relève de FORMACO. Le CC SPR refuse le plan de financement de cette commission. La SPR avait accepté la dissolution de FORMACO à la condition expresse qu'aucune nouvelle charge financière ne vienne gonfler ses dépenses.

Un mandat de deux ans pour les délégués des associations à cette commission EP-CH paraît judicieux, bien qu'un peu bref.

J.-P. Buri

SAMEDI 26 JANVIER 1980

Tour d'horizon

Ce point maintenant régulièrement inscrit à l'ordre du jour permet aux sections de signaler les points essentiels de leurs actions et favoriser ainsi une meilleure information interne des différentes composantes de la SPR.

Relevons brièvement à ce propos:

— Neuchâtel: réorganisation interne à la suite de la démission du président;
— Jura bernois: problèmes dus à la période des réélections du corps enseignant;
— Vaud: problèmes liés à l'initiative populaire pour l'introduction de la semaine de 5 jours;
— Valais: recherches diverses pour améliorer l'information des membres et des sections de districts;
— Jura: de nombreux problèmes dans les domaines du congé syndical, des classes à plusieurs degrés, de la centrale des remplacements, des nominations 1980, etc.;
— Fribourg: divers problèmes à l'étude, notamment ceux touchant aux examens des élèves;
— Genève: l'initiative des prix a abouti, il convient d'attendre la votation populaire. Tentative d'améliorer l'information des membres. Problèmes financiers, etc.

Instruction publique et politique

Le comité central constate, dans la majorité des cantons, que les problèmes liés à l'école, et particulièrement à l'école primaire, font l'objet d'interventions répétées des élus dans les différents législatifs cantonaux. Il déplore le fait que la majorité de ces interventions soient en général négatives ou fassent preuve d'un manque d'information flagrant.

Atteintes aux libertés individuelles

L'exécutif SPR accepte à l'unanimité un texte prévoyant, entre les trois associations faîtières suisses d'enseignants, un appui inconditionnel et réciproque dans le cas d'atteintes aux libertés individuelles des enseignants.

Cette proposition sera soumise aux comités de la SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement supérieur) et du SLV (Schweizerische Lehrer Verein).

Relations avec les parents

Le comité central SPR accepte sans opposition un texte établi par quelques-uns de ses membres et qui tente de résumer notre point de vue en ce qui concerne les relations que nous avons avec les parents et leurs associations (voir à ce propos l'éditorial).

TV: «La Burette»

La collaboration avec Mme Edith Salberg, responsable de l'émission de télévision «La Burette», se poursuit. Les émissions suivantes seront consacrées à des problèmes pédagogiques:

28 février 1980: égalité des chances entre filles et garçons.
20 mars 1980: la pédagogie de la découverte.
17 avril 1980: «L'école romande»?
15 mai 1980: L'école enfantine.
12 juin 1980: L'enseignement spécialisé.

Rappelons que ces émissions sont diffusées le jeudi et le samedi après-midi.

Nous incitons nos collègues à les suivre et à nous faire part de leurs remarques, suggestions ou critiques à l'adresse suivante:

Société pédagogique romande, Allinges 2, 1006 **Lausanne**.

FB

Dix ans d'éducation permanente des enseignants (II)

Recyclages

Dix ans de recyclages en Suisse romande n'ont pas encore permis de trouver la formule. Certes, il y a des solutions plus satisfaisantes ou plus efficaces que d'autres, nous en avons déjà parlé. Il y a aussi des attentes et des attitudes à l'égard du perfectionnement fort variables d'un individu à l'autre. En gros, elles se situent entre deux pôles: ceux qui, pragmatiques, veulent recevoir et acquérir rapidement les contenus nouveaux afin de les mettre rapidement en pratique, sans trop tergiverser, et ceux, plus théoriciens, qui souhaitent soumettre la nouveauté à réflexion critique et situer le changement dans un contexte plus général avant de se lancer dans l'action.

On ne peut ignorer cette dualité et lui faire violence sans provoquer le mécontentement d'une fraction plus ou moins importante des enseignants concernés. Quantitativement, il est vrai que les pôles n'attirent pas le même nombre de personnes; il semble bien que le second soit à ce point de vue moins puissant que le premier. C'est vraisemblablement ce qui explique que la plupart des recyclages aient été conçus selon le critère du rendement immédiat et que l'aspect réflexion ait en général été sous-estimé.

On peut se demander si à long terme cela n'a pas été une erreur dans la mesure où l'absence d'une bonne appréhension théorique des problèmes a conduit à une certaine fragilité des acquis et à une érosion évidente des principes de base des réformes.

C'est souvent plusieurs mois après les recyclages, après la mise en pratique, que se manifestent les interrogations de fond et que s'instaure le doute, doute d'autant plus redoutable qu'il est massif, informulé et informulable.

Ce n'est évidemment pas en demandant à des spécialistes de dispenser un cours théorique, aussi poussé soit-il, qu'on évitera les inconvénients signalés. Ce n'est pas non plus en laissant les enseignants réfléchir seuls ou en groupes, sans cadre de référence et sans appui.

C'est là qu'apparaît la nécessité d'un recours à des formateurs bien préparés à l'égard de la théorie, surtout bien préparés à l'égard de la dynamique d'un groupe d'adultes. Ce qui est éventuellement valable dans un groupe de normaliens, n'est pas nécessairement adapté à un groupe d'enseignants déjà engagés dans la pratique.

La recherche d'une intégration équilibrée des diverses attentes des enseignants au sein d'un groupe n'est pas simple; elle dépend de toute évidence de la composition du groupe; elle suppose une certaine latitude dans l'organisation du perfectionnement et un aménagement des conditions de travail différencié. Cela implique plus de souplesse que cela n'a été le cas jusqu'à présent dans les plans de recyclages élaborés dans nos départements.

R.G.

CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Jeux et enjeux

1980, année des jeux olympiques de Moscou.

Depuis 1936, les jeux olympiques semblaient être redevenus l'occasion d'une trêve entre les peuples et l'idéal du baron de Coubertin paraissait avoir gardé une certaine crédibilité malgré de multiples incidents de parcours; même le drame de Munich n'avait pas remis fondamentalement en cause le principe d'une fraternité universelle sous l'emblème du sport.

Cette fois, de manière irréversible, sport et politique se trouvent inextricablement mêlés et aucune solution ne paraît pouvoir être trouvée pour sauver les Jeux de leur inexorable enlisement politique.

Les sportifs, s'ils ne sont pour rien dans cette dégradation, du moins dans leur majorité, ne pourront empêcher une exploitation nationaliste grandissante de leurs performances.

Les jeux olympiques étaient une idée généreuse; ils se voulaient occasion de joutes fraternelles, de contacts pacifiques, de compréhension et d'échanges. Ils ne sont plus qu'opérations de prestige national, entreprise commerciale et surenchère propagandiste.

Pourtant, le rôle effectif des gouvernements semble dérisoire. Certes, dans certains pays du moins, les athlètes bénéficient d'avantages évidents, ne serait-ce que pour leurs conditions d'entraînement, de même que certaines entreprises participent financièrement à leur équipement. Ce sont là des investissements payants puisqu'ils semblent donner aux gouvernements des droits discrétionnaires, droits dont on ne se fait pas faute d'user et même d'abuser. Le pouvoir de la matière sur l'esprit, en somme!...

Puisque rien ne peut donc s'opposer à cette mainmise du politique et du mercantile sur le sport, que flottent donc les étendards et que fleurissent les chauvinismes jusqu'à ce que crève(nt) l'idéal des jeux olympiques, peut-être les JO eux-mêmes!

Dans l'immédiat, les chefs d'Etat auraient bien tort de se priver puisque les peuples marchent et que l'exploit sportif perd la moitié de sa valeur s'il ne se situe pas sous l'éclat des bannières.

Qu'on lise la presse! Qu'on écoute les commentateurs sportifs! Deux centièmes d'avance se traduisent sur les manchettes par une «Cinglante réplique des Suisses».

L'on voudrait nous faire croire que vous, moi, sortons grandis, devenons supérieurs grâce aux succès de M.-T. Nadig que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

On ne saurait nier l'efficacité du procédé puisque cela permet de détourner l'attention des peuples de leurs véritables problèmes. Voyez l'URSS! Voyez l'Argentine! Voyez...

Il a fallu l'Afghanistan pour que les gouvernements occidentaux réagissent. Ni l'atteinte aux libertés, ni les goulags n'avaient permis d'envisager un boycottage. Les cadavres parsemant les plages d'Argentine n'avaient pas empêché le Mundial de se dérouler.

1980. L'escalade du discrédit est maintenant amorcée et on ne voit pas ce qui pourrait sauver l'esprit de ces jeux-là. Car, quelle que soit la position à venir des gouvernements, il appartiendra maintenant aux athlètes de savoir qui ils représentent, ce qu'ils cautionnent; le sport est désormais, du moins à ce niveau de compétition, un engagement politique, engagement voulu, assumé ou non, le mutisme ou l'aveuglement étant aussi une forme d'attitude politique.

Le boycottage n'est pas le seul type de réponse possible; il y a plusieurs manières de manifester dans la dignité et la lucidité, l'indépendance du sport; elles ne plairont pas à tout le monde. Peu importe, le sport aveugle, sourd et muet n'est désormais plus qu'une misérable duperie aux mains des puissances politiques ou commerciales.

Les athlètes ont de redoutables problèmes à affronter. Nous avons tous, en ce domaine, un cas de conscience à trancher.

R.G.

Informations CMOPE

Recommandation concernant la condition des enseignants

Lorsque la recommandation concernant la condition des enseignants fut adoptée par une Conférence intergouvernementale spéciale tenue à Paris en octobre 1966, l'UNESCO et l'OIT ont institué un comité conjoint d'experts chargé de revoir périodiquement l'application de la recommandation. Ce comité s'est réuni à Paris en novembre 1979 afin de procéder à la préparation de sa troisième enquête.

M. L.H. Horace Perera, consultant spécial de la CMOPE, s'est rendu à Paris du 19 au 23 novembre et y a rencontré de nombreux membres du comité. Il n'a pas eu l'autorisation de participer aux travaux, aucune organisation internationale d'enseignants n'étant admise aux réunions du comité. Dans une lettre qu'elle a depuis lors adressée à l'UNESCO, où s'est tenue la session de 1979, la CMOPE a souligné que cette exclusion est en contradiction avec les termes de la recommandation elle-même qui stipule quatorze fois que les enseignants devraient être appelés à participer aux différents stades de la définition et de la mise en œuvre des politiques éducatives!

Nous croyons cependant comprendre que les membres du comité insistent pour que les organisations d'enseignants soient appelées à participer aux différentes études sur l'application de la recommandation.

Les travaux précédemment effectués par le Comité conjoint d'experts ont fait l'objet de deux rapports respectivement publiés en 1970 et 1976. La réunion de novembre 1979 avait pour but d'élaborer le plan de la troisième étude et le texte des questionnaires que l'UNESCO et l'OIT doivent adresser à leurs Etats membres en 1980, ceci pour préparer la réunion du comité en 1981. Comme elle l'a fait précédemment, la CMOPE fera connaître dès sa parution le texte du questionnaire à ses organisations membres, pour leur permettre tant d'insister auprès de leurs gouvernements pour que soient données des réponses précises et complètes que d'adresser elles-mêmes leurs commentaires à la CMOPE aux fins de transmission au Comité UNESCO/OIT.

Le comité a également passé en revue trois études préparées par l'UNESCO et l'OIT à la suite de ses premiers travaux et consacrées respectivement aux libertés professionnelles, aux traitements et à la sécurité sociale. La CMOPE avait été étroitement associée à la préparation de ces études.

Le Comité conjoint d'experts est un organisme indépendant composé de douze

personnalités siégeant à titre individuel, dont six sont nommées par l'UNESCO et six par l'OIT. Neuf membres participaient à la réunion de novembre. Les conversations qu'a eues avec eux M. Perera nous font penser que l'enquête de 1980 portera sans doute essentiellement sur les échelles de traitements des enseignants, le mécanisme utilisé pour les déterminer, les dispositions concernant la sécurité sociale des enseignants, la formation des maîtres, la véritable signification de «franchises universitaires» tel qu'énoncé dans la recommandation et les droits des enseignantes, y compris les dispositions concernant les congés de maternité.

Le comité a également examiné la possibilité de réviser la recommandation mais un grand nombre de ses membres semblent avoir de sérieuses réserves à cet égard. Dans le passé, les quatre organisations internationales d'enseignants qui entretiennent des relations avec l'UNESCO se sont toutes opposées à une révision quelconque de la recommandation, estimant que cela pourrait risquer d'entraîner un affaiblissement de certaines dispositions importantes de la recommandation actuelle. Tout en convenant que la recommandation est loin d'être parfaite dans son énoncé, les quatre organisations ont estimé nécessaire d'insister plutôt sur son application que sur sa révision.

Radio et télévision éducatives

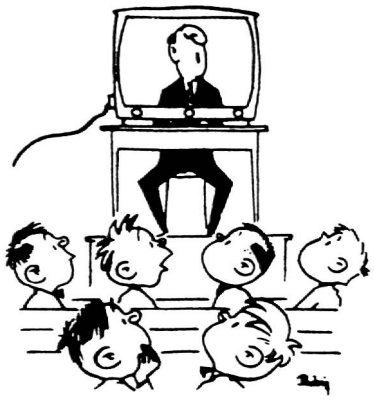

Evaluation

Dans sa séance du 7 décembre 1979, la Commission romande de radio et de télévision éducatives a accepté le principe d'une évaluation basée sur les buts suivants:

Décrire la situation actuelle de la RTVE pour en montrer

— les réalisations désormais acquises;
— les développements en cours;
— les problèmes à résoudre.

Elle sera basée, dans un premier temps, sur la méthode «enquête» et portera notamment sur les conditions de réception, les effets sur les élèves et sur les maîtres et sur la forme du message. Elle sera assumée par l'IRDP sous mandat de la commission romande.

Cette évaluation aura probablement lieu en 1981 et concernera la télévision. Une phase «radio» pourra suivre ultérieurement.

Numéro spécial de l'«Educateur»

L'équipe de rédaction des numéros pédagogiques vient de réaliser un numéro spécial de présentation de la radio et télévision éducatives. Vous l'avez reçu la semaine dernière.

A ce propos, nous vous rappelons que ce numéro doit également favoriser le dialogue entre les utilisateurs et les responsables de la radio et télévision éducatives. Aussi, nous souhaitons vivement que vous nous fassiez part de vos remarques, suggestions et critiques aux adresses suivantes:

— Rédaction de l'«Educateur», case postale 45, 2001 **Neuchâtel**
ou
— Rédaction de l'«Educateur», M. René Blind, 1411 **Cronay**
ou encore
— Société pédagogique romande, Allinges 2, 1006 **Lausanne.**

C'est à cette condition que votre association professionnelle, représentée dans les différents organes responsables de cette opération, pourra faire valoir votre point de vue.

Informations diverses

— La déléguée pédagogique auprès de la radio, Mme Molliet entrera en fonction en février 1980.
— Certaines des émissions originales de la télévision éducatives pourront être rediffusées. **Si vous souhaitez en revoir l'une ou l'autre à cette occasion, prière de nous le faire savoir à la première adresse mentionnée plus haut.**

F. B.

P

Le Musée romain de Nyon

De nombreuses classes ont déjà découvert les richesses que recèle le dernier-né des musées de Nyon. Celui-ci, installé dans les murs nus des fondations d'une basilique romaine (sorte de «Galeries du commerce» où se tenaient aussi les assemblées publiques) montre en opposition le caractère monumental des vestiges architecturaux retrouvés dans la ville (chapitaux, corniches), des stèles à inscriptions, des statues ou des milliaires, et celui plus humble des objets quotidiens de tous ordres, vaisselle, ustensiles, outils, articles de toilette, monnaies. Une importante collection d'amphores ayant servi à l'importation de produits de tout le bassin méditerranéen, vins, huiles, conserves de viandes ou de poissons, sauces, est accompagnée d'une série typologique permettant d'en mieux connaître les secrets.

Le catalogue apporte une aide efficace à la conduite d'une visite: il inscrit tous les objets présentés dans le contexte de la vie publique ou privée, politique, religion, commerce, habitudes domestiques, structure citadine.

Si le temps le permet, on complétera agréablement la visite du musée par une découverte des témoignages de la présence romaine encore visibles en ville, en commençant, bien sûr, par la perspective restituant l'intérieur de la basilique contre la façade d'un bâtiment qui recouvre une partie encore inaccessible de la basilique, et le jardin complanté d'un choix d'essences importées par les Romains. Non loin de là se dresse un fragment de la colonnade du temple, reconstitué à la Promenade des Vieilles-Murailles; en traversant la ville en direction du Jura, on trouvera enfin, dans le Parc des Mangettes, une partie de l'aqueduc qui amenait l'eau de Divonne.

M. N.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 **VESENAZ/GE.** Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 **COLLONGE-BELLERIVE/GE.** Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 **LAUSANNE.**

• Le point des activités du CC

Dans son «point» du 16 novembre passé, mon collègue Richard Pasche faisait déjà état d'une anomalie grave qui, au fil des semaines et des mois, porte préjudice non seulement aux activités du Comité cantonal mais également à la société dans son ensemble: je veux parler des difficultés — pour ne pas encore dire impossibilité — que rencontre le CC pour compléter son effectif. Une telle situation soulève quelques questions qui méritent d'être posées:

— la peur de devoir donner une (grande) partie de son temps libre pendant quelques mois retient-elles chez eux d'éventuels collègues par ailleurs remplis de bonne volonté!
— ou plus grave à mon avis: le confort (relatif) d'un non-engagement syndical ou corporatif ferait-il oublier aux collègues de tout le canton qu'il faut donner un peu de soi-même pour améliorer la condition de tous?

Que ceux qui ont la conscience syndicale tranquille me pardonnent ces deux questions et n'en tiennent pas compte. Car en les posant, je ne demande également qu'à être détrompé.

Cependant, malgré son effectif réduit, le CC a été sans discontinuer sur la brèche durant les mois de novembre et décembre, période qui a vu le lancement de l'initiative pour la semaine de 5 jours, initiative que le Comité cantonal soutient pleinement (cf. articles dans les «Educateurs», N° 5, 6 et 7). A côté de cette démarche importante, le CC a eu à s'occuper de nombreux problèmes. En donner la liste complète serait long et fastidieux aussi me contenterai-je de vous signaler les points les plus importants de ce qui fait le menu hebdomadaire du CC.

Commissions consultatives internes: Trois d'entre elles («statut horaire», «moyens d'action» et «prospective et cotisations») sont au travail, la première ayant déjà déposé un rapport. Les commissions «réforme» et «classification» vont être convoquées incessamment. Le CC se doit de relever l'excellent esprit et la bonne ambiance qui président aux travaux de ces diverses commisions. Par ailleurs, il serait bon que, parallèlement à ce qui se fait au niveau cantonal, de semblables commissions soient mises sur pied dans chaque section, leur travail pouvant être utilisé par les commissions consultatives et, partant, par le CC.

Statut horaire: Je l'ai dit plus haut, la commission consultative traitant de ce problème a déjà déposé un premier rapport. Ce dernier a été transmis au Département IP et défendu devant M. Junod lors d'une entrevue du mois de décembre. Pour l'instant, la balle est dans le camp des autorités.

Réforme: Cycle 5-6, cycle 4-5, statu quo? La décision devra être prise bientôt (début 81). Le Comité cantonal, fidèle aux résolutions votées lors du Congrès extraordinaire de Pully, défend la mise en place d'un cycle 5-6, formé de classes le plus possible hétérogènes. Mais les adversaires à un tel projet sont légion et il est nécessaire, voire indispensable, que le CC se sente soutenu et appuyé par l'ensemble de la société, conscient que, parmi les hypothèses proposées, celui qui a les faveurs de la SPV est le seul qui tient compte de l'intérêt de **tous** les enfants. Dans cette optique, le CC a été reçu à plusieurs reprises par MM. Junod et Bettex et il a pu à l'envi défendre sa position.

AD SPV: L'assemblée des délégués de cet automne a été quelque peu différente de ce qu'elle était ces dernières années car elle n'avait plus à mettre à son ordre du jour l'étude du traditionnel rapport du CE sur l'état de la réforme. Il a donc paru utile au CC d'inviter le président de la SPR, M. Jean-Jacques Maspéro, accompagné par les deux délégués vaudois au CC/SPR, MM. Jaccard et Künzi, pour qu'ils brossent un portrait fidèle et intéressant de la Société romande, souvent (à tort) méconnue de nos collègues.

Information sur le français: Enfin elle arrive! Après une année de demandes répétées et de désillusions successives, l'information sur le français rénové sera mise sur pied dans les plus brefs délais. Pour plus de renseignements, je vous demanderai de vous en référer à «Perspectives» du mois de janvier.

Service primaire: Le CC a abordé en outre avec les responsables du service I les points suivants:

— problèmes de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des sciences dans le cycle 5-6;
— problèmes de l'effectif du corps enseignant (à ce propos que devient la Commission pléthore/pénurie où la SPV était représentée?);
— grille pour les examens 1979/1980;
— compétence des directeurs et inspecteurs.

En cette fin d'année, le CC a en outre eu des entrevues avec les représentants des associations suivantes:

classes de développement, maîtresses enfantines, maîtres et maîtresses de dessin, déléguée à Corome et Commission Croix-Rouge Jeunesse.

Il a également reçu les représentants de la SPV dans les divers groupes EN 80.

Cette activité très dense qui témoigne d'une vitalité que certains nient à la SPV ne peut durer que si chacun, à quelque échelon qu'il se place, donne un peu de lui-même, joue le jeu d'un syndicalisme engagé (n'ayons pas peur de ce qui n'est somme toute qu'un mot). Cette année et les suivantes vont compter parmi les plus importantes de la vie de l'école vaudoise et bien entendu de la SPV. De nombreux changements se profilent à l'horizon. L'avenir de notre profession en est l'enjeu. Il ne tient qu'à nous d'en modeler les contours. Mais il ne faut pas attendre pour se mettre à l'ouvrage car bientôt il sera déjà trop tard...

P. Gianini-Rima.

SPV 1

Publiée à la demande du Comité cantonal, cette suite d'articles consacrés à la Société pédagogique vaudoise vous entretient, chaque quinzaine, de notre association (a), de ses activités corporatives tant pédagogiques (b) que syndicales (c) et des nombreux services offerts aux membres (d). C'est aussi l'occasion d'aborder quelques-unes des nombreuses questions qui se posent à elle actuellement et de rappeler les grandes lignes de sa politique. Vos observations — toujours bienvenues! — sont à adresser directement au secrétaire général.

CC.

La Société pédagogique vaudoise

La SPV groupe les membres du corps enseignant vaudois relevant des services **primaire** (Département de l'instruction publique) et de l'**enseignement spécialisé** (Département de la prévoyance sociale), y compris ceux qui travaillent dans des institutions d'utilité publique réputées privées.

C'est une **association professionnelle** au sens le plus complet du mot. Elle veille aux intérêts de ses membres, qu'il s'agisse d'un groupe ou d'une personne isolée. Ses activités embrassent les domaines compris dans les trois SPV:

— Société **pédagogique** vaudoise
— **Syndicat** pédagogique vaudois
— **Services** Pour Vous.

Fondée en 1856, il est normal qu'elle ait choisi le nom de **SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE.**

* * *

Une société pédagogique

La SPV est une société pédagogique qui s'intéresse à l'**éducation et la pédagogie** de façon générale certes, plus particulièrement et plus concrètement cependant s'agissant de l'école et des secteurs primaire et spécialisé de celle-ci notamment (objectifs, structures, méthodes, programmes, moyens, formation des maîtres, éducation permanente, relation maître-élève, effectifs et autres problèmes concrets relatifs à la tenue de la classe, etc.).

* * *

Un syndicat pédagogique

La SPV, c'est tout autant et parallèlement un syndicat **indépendant** qui défend les intérêts matériels de ses membres et veille à l'amélioration de leurs conditions de travail (salaire, allocations sociales et autres prestations de l'employeur, retraites, horaire de travail, congés, pléthore, inspectorat, etc.), ainsi que de leur statut juridique et social (liberté de domicile par exemple).

* * *

Des services

Les «services pour vous», activité annexe de la SPV, tendent à faire profiter les membres d'avantages inhérents à l'existence d'un groupe nombreux. Tantôt inclus dans la cotisation, tantôt offerts à titre facultatif, ils sont soit d'**ordre directement économique** et permettent d'économiser un montant largement supérieur à celui de la cotisation (assurances, Fonds de prévoyance, commission d'achats, etc.), soit d'**intérêt plus général** (renseignements donnés par l'«Educateur», le secrétariat, le président ou les membres du comité, voire interventions auprès de tiers).

Paul Nicod, secrétaire général

(A suivre)

Semaine de cinq jours à l'école

Le congrès de la Société pédagogique vaudoise du 13 mai 1972 a adopté la résolution suivante:

«La SPV confirme son vote du congrès 1971 au sujet de la semaine de 5 jours à l'école; elle demande à son comité et à ses représentants dans les organismes concernés de veiller à ce qu'une décision soit prise dans un délai raisonnable.»

DONC SIGNEZ ET FAITES SIGNER L'INITIATIVE

(Sur simple coup de téléphone, présidents de section ou secrétariat général vous feront parvenir une formule.)

(A suivre)
S. G.

Congé du samedi matin: Et les enfants que feront-ils?

Les laissera-t-on, livrés à eux-mêmes, traîner dans la rue? Exprimée de façons diverses, c'est la crainte de certains au moment d'apposer leur signature sur l'initiative de l'Association des parents d'élèves. Souci louable certes... mais faux problème!

Le mercredi après-midi, la situation n'est guère différente, plus défavorable tout au plus, que celle d'un samedi matin libre. Le mercredi, tous les adultes travaillent en effet et ne sont pas plus disponibles à la maison, s'il s'agit de parents, que pour animer les activités de groupes de jeunes. Nul ne songe cependant à supprimer ce relâche... ou ne le juge dangereux pour l'enfant qui, pourtant, flâne en fin de journée hivernale dans une ombre propice...

Que feront les enfants tout au long de cette matinée?

Beaucoup certainement — tous ceux qu'il faut réveiller à cause de l'école! — retarderont avec délice l'heure du lever. Un nombre appréciable passeront ces heures avec leurs parents: chez eux, à la montagne ou à la campagne, en ville aussi accompagnant père et mère moins «énervés» qu'en fin de journée. D'autres participeront aux activités culturelles, sportives, etc. préparées à leur intention par des organisations ravies de ne pas recevoir les enfants fatigués des fins d'après-midi et de trouver plus facilement les adultes d'accord d'être moniteurs: gymnastique, football, sports divers, musique, chant, éclaireurs, cadets, etc. Certains auront leur leçon de piano ou d'italien ou fréquenteront un centre de loisirs... ou une garderie. Les derniers enfin joueront dans leur quartier ou aux environs sur les emplacements qu'ils utilisent après l'école ou le mercredi après-midi. Dirons-nous que nous souhaitons qu'ils soient nombreux, car enfin n'y aurait-il dans notre société trop protectrice plus de possibilité de loisirs spontanés sans une ORGANISATION du 1er au 3e âge?

Au moment où le «phénomène loisirs» est une nouveauté, à laquelle trop de gens n'ont pas été initiés et deviennent ainsi les victimes d'une «denrée loisirs» produite pour une société de consommation, il devient essentiel d'offrir l'occasion aux enfants de prendre goût et de s'exercer à des activités de délassement équilibrantes dans un cadre extrascolaire adapté certes, mais proche aussi, chaque fois que faire se peut, de celui où ils pourront ultérieurement continuer à cultiver un hobby ou un violon d'Ingres. **C'est aussi ça, préparer à la vie...**

Paul Nicod.

AVEPS

6e COURSE SCOLAIRE DE FOND

Lieu: Les Rasses, Les Planets/Sainte-Croix.

Date: samedi 23 février 1980, dès 10 h. Pas de renvoi, mais annulation.

Organisateurs: Michel Egger, Jaques-Dalcroze 15, 1450 Ste-Croix, tél. (024) 61 13 42, avec la collaboration des collègues de la région, des skis-clubs de Ste-Croix, Bullet, du Groupement de fond et randonnée des Rasses, de l'OEPJ et de l'AVEPS.

Formules d'inscriptions et circulaires de renseignements à disposition auprès de l'OEPJ, rue de la Barre 8, 1001 Lausanne, tél. (021) 44 32 12.

Délai d'inscription: samedi 9 février 1980.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

MUSÉE ROMAIN NYON

Musée de conception moderne, installé dans les fondations d'une *basilique civile* du Ier s. ap. J.-C., la plus grande connue au Nord des Alpes

Trouvailles de la *Civitas Julia Equestris:* architecture, sculpture, inscriptions, peintures, monnaies, objets, instruments et ustensiles en usage à Nyon

Les musées de Nyon (Château - Maison du Léman - Basilique romaine) sont ouverts:

1.4-31-10: chaqu jour 9-12 h et 14-18 h
Hors-saison: 14- 7 h (lundi fermé)
Mi-décembre - .ni-janvier: relâche annuel

A la Maison du Léman, jusqu'au 2.3.:

Ports et manoirs du Léman
Photos et dessins

GENEVE

Pédagogie et finances: des précisions qu'il faut connaître

Diminution du nombre d'élèves

Depuis 3 ans l'enseignement primaire enregistre une diminution régulière du nombre total d'élèves: environ 600 unités de moins par an. Cela représente grosso modo et selon l'importance du lieu, de 2 à 4-5 élèves **par école.** Cette baisse démographique est observée dans tous les pays industrialisés mais elle a été amplifiée chez nous par le départ de nombreux étrangers dès l'apparition de la récession.

Dans les années 1968-1970 il n'était pas rare qu'un effectif de classes primaires soit de 28 ou 30 élèves. A cette époque — toute la correspondance et les publications de la SPG sont là pour en témoigner — nous n'avons cessé de dénoncer les conditions déplorables dans lesquelles les enseignants primaires étaient contraints de remplir leur tâche, et celles non moins difficiles des élèves.

Discrétion et curiosité

On nous a, alors, conseillé la patience, on nous a abreuvés de paroles de compassion: on allait tout faire pour améliorer la situation, revaloriser moralement comme financièrement la fonction d'instituteur qui n'attirait plus personne. Il fallait attendre mais des temps meilleurs viendraient, quand le recrutement se ferait mieux, où on serait en mesure de donner satisfaction à nos revendications. C'étaient là réponses officielles qu'il fallait bien accepter comme bon argent.

Il est vérifiable d'ailleurs que quelques milieux ont reconnu à cette époque nos difficultés de travail et que la situation a cessé de se dégrader.

Je ne me souviens pourtant pas que ceux-là mêmes qui aujourd'hui font l'épicerie de la diminution du nombre d'élèves pour justifier leur méfiance à l'égard de l'école primaire et contester nos besoins, se soient alors montrés aussi attentifs et inquiets de l'afflux démographique auquel nous avions à faire face. Ne disposaient-ils pas des chiffres, se sentaient-ils peu concernés, pas à même d'apprécier la situation spécifique de l'école pour s'être montrés si discrets?

Ou bien se souciaient-ils comme d'une guigne de l'école primaire, leurs préoccupations étant plus tournées vers l'accumulation de superbénéfices ou de spéculations que vers l'éducation?

La poudre aux yeux

J'entends déjà une réponse de Tartuffe: «En ces années de prospérité nous avions des finances saines mais pas assez de personnel; aujourd'hui c'est le contraire. Alors faites contre mauvaise fortune bon cœur.» On oublie cependant que cette formule nous a déjà été servie et qu'elle sent le réchauffé.

Il faut donc qu'on cesse une fois pour toutes de nous jeter de la poudre aux yeux. Nous voulons que le plan d'études romand, accepté par les autorités politiques et scolaires, trouve sa juste place dans nos classes avec les moyens qu'il requiert

- un personnel en nombre suffisant ▶ donc des candidats
- des possibilités de recyclages adéquats
- une formation continue intégrée à l'horaire scolaire
- des effectifs compatibles avec les exigences du PE romand

▶ donc un budget en remplacements redéfini et non bloqué

Nous demandons **un minimum de cohérence entre la loi** sur l'Instruction publique (art. 4 et 5) **et les faits,** soit au moins le passage dans la réalité des recommandations de la motion Wicki.

Pour cela il faut que certains cessent de se gargariser avec des mots. Nous n'en avons que faire! **Nous avons besoin de moyens, donc la plupart du temps de finances.** Au temps de l'aisance nous n'avons recueilli que des miettes — même si elles étaient de brioche — aujourd'hui nous demandons à être servis équitablement, même si le pain est gris. **Mais il est là, qu'on cherche mieux!**

Coût moyen d'un élève

Les enseignants primaires n'ont pas à faire de complexe. Leur enseignement est le meilleur marché: à titre d'exemple nous pouvons citer une évaluation récente des

dépenses par élève dans les différentes écoles publiques (Question écrite N° 2217 de M. Menkès, député, avril 1979):

Ecole primaire	Fr. 2 500.—
Cycle d'Orientation	Fr. 5 500.—
Ecole sup. de commerce et collège de Genève	Fr. 4 680.—
Ecole d'ingénieurs	Fr. 11 444.—
Ecole des métiers	Fr. 10 448.—
Ecole d'art	Fr. 9 605.—
Centre professionnel	Fr. 2 267.—

Après ces chiffres **QUI** peut encore prétendre que l'école primaire coûte cher et qu'on ne peut augmenter ses dépenses?

L.U.

(A suivre dans l'«Educateur» N° 8)

Séance des délégations

14 janvier 1980

1. Français rénové

1.1. Mme Besson et M. Nussbaum introduisent l'entretien en précisant en particulier quelques éléments au sujet des moyens d'enseignement. En effet, avec une approche large et ouverte des problèmes de langue, les moyens d'enseignement doivent subir une grande évolution. L'enseignement, dans la pédagogie de la découverte, ne peut pas créer tout son matériel, il doit en recevoir une partie de l'autorité scolaire.

1.2. A Genève, les enseignants auront à leur disposition trois sortes de matériel fournis par l'autorité
a) un matériel de référence: dictionnaire, listes de mots, etc.,
b) une «bourse de matériel» regroupant tous les essais qui réussiront en cours de recyclage,
c) un matériel du commerce: cahiers d'exercices avec brochure du maître.

1.3. Pour le secteur élémentaire une partie des jeux de lecture sera fournie (4 boîtes de 10 à 15 jeux). En effet, il paraît peu judicieux d'investir de trop grosses sommes dans du matériel qui devrait ne pas être trop figé. On veut renouveler régulièrement.

1.4.1. La SPG demande que le matériel existant ne soit pas supprimé **avant qu'un nouveau matériel ne soit à disposition.**

1.4.2. A cette question, les responsables répondent qu'il est indispensable qu'aucun matériel ne disparaisse avant qu'autre chose ne soit disponible. En effet, il faut absolument éviter que les parents aient une impression de vide.

1.4.3. Pour la division élémentaire, l'argent des brochures de lecture sera investi dans l'achat des jeux de lecture.

1.4.4. La SPG demande que les jeux de lecture soient également distribués en pédagogie curative et en classes spécialisées.

1.4.5. M. Nussbaum répond que la question est au niveau du SMP qui a démarré à sa guise, mais un rapprochement est en cours.

1.5. En fin d'entretien, quelques soucis communs sont évoqués:

1.5.1. — l'information auprès des parents afin d'éviter les problèmes rencontrés avec l'introduction des mathématiques,

1.5.2. — la liaison avec le Cycle d'Orientation qui ne doit pas se limiter à une information, mais bien comporter une véritable formation.

2. Communications de la DEP

2.1. M. D. Aubert quitte la DEP pour reprendre, à la ville de Genève, le poste laissé vacant par le départ à la retraite de M. E. Piguet.

2.2. Les élèves de 5e et 6e années seront consultés en classe au moyen d'un questionnaire sur le **congé du samedi matin** et l'éventuelle réorganisation de la semaine.

2.3. Le nouveau statut du corps enseignant précisant qu'il est interdit aux enseignants d'accepter des cadeaux venant des parents, la DEP va consulter les Associations de parents pour trouver le moyen de faire passer la «consigne» auprès des parents eux-mêmes. En effet, la DEP est d'accord avec la SPG pour dire qu'il est très difficile aux maîtres de refuser un cadeau sans blesser le «donneur».

2.4.1. M. Jean-Daniel Reymond, préposé au Service des remplacements, prend sa retraite au 31 janvier 1980. Il sera remplacé par M. Pierre Hagmann.

2.4.2. La SPG tient à exprimer à M. Reymond toute sa reconnaissance pour le travail accompli et à lui souhaiter une longue et heureuse retraite.

3. Allemand

A quelques questions de la SPG, M. Christe répond ce qui suit:

3.1. Sous réserve d'approbation par le DIP, la DEP a décidé de renvoyer le début de l'expérimentation à septembre 1981 dans les 15 classes de Meyrin.

3.2. Au sujet des recyclages, le responsable, M. Perrinjaquet, a donné sa démission au 31 août 1980.

3.3. Le calendrier de la pondération (diminution des programmes afin de pouvoir faire 100 minutes d'allemand par semaine) sera prêt pour septembre 1980.

4. Prix scolaires

L'initiative ne pouvant pas être votée assez tôt en raison du délai de contrôle des signatures, en juin 1980, il faudra appliquer la nouvelle loi. La DEP a reçu l'ordre de l'interpréter. La SPG a déposé un mémoire expliquant pourquoi la loi est inapplicable. On en est là!

La séance est levée à 18 h.

Pierre Bernhard

Essaimage: une initiative réussie

Les délais de rédaction de l'«Educateur» ne nous permettent pas de pouvoir attendre le retour de l'entier de l'information sur nos réunions décentralisées: elles ont eu lieu 3-4 jours avant la date limite pour l'envoi des textes au rédacteur responsable et le comité SPG ne s'est réuni qu'après.

C'est donc dans un prochain numéro que nous ferons l'analyse et la critique de ces rencontres. Pour aujourd'hui il faut se contenter d'impressions recueillies au gré de téléphones.

Les groupes rencontrés étaient nombreux, la plupart des écoles représentées. L'échange a été très positif, beaucoup d'idées sont sorties. Nous avons eu le sentiment que tous les collègues présents appréciaient ce genre de réunions, moins formelles, moins guindées que les assemblées. En tout cas le contact a été établi, nous en sommes très heureux.

Merci à tous ceux qui nous ont apporté leurs suggestions, leurs interrogations. Le ton fut sympathique, la critique courtoise et positive. Expérience à renouveler. (Vous aurez compris que ce déploiement dans le terrain nous obligerait à supprimer l'Assemblée générale du 4 février.)

L.U.

P.-S. Il est bien clair que si nous avons désiré personnaliser le correspondant de bâtiment, cela ne signifie pas que lors de telles séances il est le seul «invité». Tous les membres qui peuvent se libérer le jour convenu sont les bienvenus, dont au moins... le correspondant!

TRIBUNE LIBRE

Surcharge scolaire: un malaise croissant

Un mot d'explication pour l'encart «Tribune libre» qui est réservé à l'article de notre collègue S. Engel.

Souvent les textes que nous publions ici viennent de milieux d'enseignants genevois que nous côtoyons régulièrement dans des commissions, en assemblées, en délégations, etc. et qui par l'échange fréquent d'impressions avec le comité SPG sont très au courant de nos préoccupations du moment.

Les propos ci-dessous sont, eux, issus directement de la base et s'ils font l'effet d'un coup de tonnerre en plein été, c'est bien justement parce qu'ils précèdent en quelque sorte tout indice venant de l'exécutif de la SPG. Nous voulons donc leur donner un caractère tout à fait particulier.

Sur le fond, il est à remarquer que la situation décrite est un sujet qui n'inquiète pas que notre collègue de Lully. Lors des réunions décentralisées nous avons également senti une très grande préoccupation des maîtres à propos du gonflement des programmes, de l'impossibilité de faire face à tout, d'une sorte de boulimie imposée. La réflexion demande du temps, le temps n'est pas extensible. Alors?

Et voilà qu'au plan romand, lors de discussions amicales, nous nous apercevons que les soucis genevois en la matière sont partagés au-delà de la Versoix.

Pour finir sur une note plus légère, je serais tentée de vous proposer la démarche de GÉBÉ dans «l'an 01»: On arrête tout, on s'assied, on reprend tout à zéro! Boutade peut-être, en tout cas une très bonne BD.

L.U.

Surcharge scolaire: un mythe?

1. TEMPS DE TRAVAIL DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE GENEVOISE

Le matin:	2 h. 45
L'après-midi:	2 h. 25
Par jour:	5 h. 10
Par semaine:	23 h. 25

38,5 semaines par année

2. ACTIVITÉS NE RELEVANT PAS DU PLAN D'ÉTUDES, DANS UNE CLASSE DE 6e ANNÉE

		Heures par an
Visites de musées, expositions, entreprises	3 fois	7
Spectacle de théâtre à X.		2
Séances de cinéma à Y.	2 fois	4
Séances de cinéma à l'école	8 fois	6
Emissions de radio-éducative	5 fois	4
Bibliothèque de l'école (prêt des livres: 10 min. par semaine)		6
Education routière		2
Contrôles du Service de santé (dos, poux, etc.)		1
Leçon d'hygiène et contrôles dentaires		1
Piscine ou patinoire (leçons de gym. déduites)	4 fois	4
Journée sportive		4
Sortie d'automne		4
Sorties «luge»		2
Course d'école		8
Tests psychologiques du CO (et préparation)		4
Ventes de bienfaisance (dont Pro Juventute et Pro Patria)	5 fois	1
Activités diverses de veilles de vacances et de rentrées des classes		12
Fêtes (et/ou leur préparation): Escalade		3
Noël		6
Feuillu		3
Classes ouvertes et exposition		4
Fête de fin d'année		4
Travaux administratifs pour le Cycle d'orientation		6
Travaux administratifs de fin d'année scolaire		6
Congés de veille de Noël, 1er Mai, Pentecôte (2,5 jours)		10
Total, par année		114
Total I, par semaine	**114 heures / 38,5 semaines**	**3 HEURES**

N.B.: Les temps de préparation et d'exploitation en classe de certaines de ces activités sont inclus, ainsi que les déplacements éventuels. Dans le cas d'activités hors de l'école ou de congés, le temps des activités qu'aurait impliqué le travail en classe, telles que déplacements dans l'école, devoirs à domicile, rangements, ou leçons de gymnastique par exemple — il en sera fait état plus loin — a été déduit directement. Cela afin de ne pas fausser les décomptes qui seront effectués ensuite.

3. AUTRES ACTIVITÉS POSSIBLES OU ATTENDUES

Semaine de montagne
Sorties diverses
Les après-midi de sport en plein air
Leçons de prévention incendie en 5e année
Leçons d'éducation sexuelle dès la 4e année
Conseils de classe
Activité théâtrale suivie
Correspondance interscolaire
Informations et commentaires: actualité, émissions de TV, jeunesse et économie (CIPR), l'Ecole Instrument de Paix (EIP), l'enfant consommateur (FRC), campagne 1979 de prévention des accidents domestiques, etc.
Evocations: journées de l'Europe, journée des Nations Unies, 1er juin
Enquêtes et recherches de la FPSE

4. AUTRES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Entrées en classes, changement de chaussures (4 × 5 min.)	20 min.
Pauses (évent. pauses gymniques)	5 min.
Préparation des devoirs à domicile, rangements	10 min.
Corrigé et récitation des travaux à domicile	10 min.
Total, par jour	45 min.
Total II, par semaine	**45 min. × 4,5 jours**
	3 HEURES 25

5. COMMENTAIRES

On constate que le temps disponible dans les grands degrés pour l'enseignement proprement dit est de **17 heures par semaine** (23 h. 25 moins 6 h. 25).

Défalquons de ce total le temps minimal qu'il convient de consacrer aux activités créatrices (dessin, travaux manuels, couture: 3 heures), à l'éducation physique (avec déplacements et changements de vêtements: 3 heures), ou encore aux travaux chiffrés de contrôle (1 heure). **Il reste 10 heures, en moyenne, par semaine.** Autrement dit, 2 heures par jour.

C'est là, tout compte fait, ce dont dispose au mieux le maître de 6e pour l'enseignement des connaissances essentielles et déterminantes — qu'on le veuille ou non — pour l'avenir de l'enfant, en français parlé et écrit, en mathématique, et autres disciplines de l'environnement et de l'éducation artistique figurant au plan d'études actuel (sciences naturelles, géographie, histoire, éducation musicale).

L'auteur de cet inventaire s'abstiendra de commenter longuement, laissant à chacun le soin de vérifier, d'adapter, et d'apprécier selon ses vues. Il se bornera à relever que, durant des années d'euphorie, l'école s'est chargée jusqu'à saturation d'une multitude d'occupations et de tâches toutes plus utiles les unes que les autres, mais qui n'en ont pas moins donné progressivement à la vie de la classe l'allure d'une course contre la montre où le maître, constamment sur la brèche, doit parer au plus pressant et où l'enfant, abusé, croit trouver son compte. Alors même que le temps de l'école devait rester le temps privilégié de l'activité et de la réflexion sereines.

L'introduction du plan d'études romand, accompagné par surcroît du nouvel enseignement de l'allemand, ne changera sans doute en rien cet état de surabondance.

Le moment est venu, assurément, de redéfinir le rôle de notre institution scolaire et d'établir clairement un ordre de priorité des objectifs. Ce d'autant que, procédant de la conjoncture économique générale que l'on sait, tous les signes sont là, il ne faut pas s'y tromper, d'un malentendu et d'un désaccord grandissants entre l'école, à tous les niveaux, et la collectivité dont elle dépend.

Serge Engel
Ecole de Lully

Pour mémoire. Répartition officielle du temps hebdomadaire en 5e et 6e:

Français	6 h. 30
Mathématique	5 h. 15
Environnement (géographie, histoire, sciences)	4 h. 10
Education artistique (activ. créatr., éd. musicale)	5 h. 15
Education physique	2 h. 15
Total (sans les récréations)	23 h. 25

Le Népal

Les oiseaux du Népal résonnent encore en moi. D'une colline à l'autre, ils lancent leurs joyeux appels.

Autour des villages, sur des terrasses étroites, le riz pousse. D'un vert tendre, les champs contrastent avec les toits d'ardoises gris. Harmonie délicate que l'œil capte dans un regard comme il saisit le mouvement précis, léger, gracieux de cette femme qui file.

Sur le chemin, je rencontre des enfants. Ils marchent allégrement. Deux se rendent à l'école, le troisième marchera jusqu'à la ville la plus proche pour acheter un cahier et une plume.

— As-tu des sous? m'a-t-il demandé gentiment.

— Un peu, ai-je répondu, et toi?

— 10 roupies pour la plume et 5 pour le cahier.

Brave petit homme, sérieux et grave, qui marchera deux heures à l'aller et deux au retour pour acheter une plume et un cahier!

Quant aux deux autres enfants, ils me disent qu'ils aiment l'école et surtout ce qui leur plaît, c'est d'apprendre l'anglais. Ils me racontent qu'avant d'entrer en classe, on dit:

«Puis-je entrer?» (May I come in?)

et en partant:

«Puis-je sortir?» (May I go?)

La joie de ces enfants, leur conviction, leur pas alerte et surtout cette école où on demande encore à entrer, m'incite à les accompagner.

Nous arrivons dans une cour, entourée de murs, qui ressemble fort à une caserne. Quelques centaines d'enfants sont alignés par rang de grandeur.

Un surveillant a un bâton à la main, qu'il semble manier allégrement.

Mon arrivée d'étrangère et femme blanche suscite une forte émotion. Le maître principal est effrayé, sous un sourire grimaçant de bienvenue il déguise mal une forte crainte. Est-ce que je veux assister à un cours? Je le rassure:

— Non, non, seulement dire bonjour.

On pousse les enfants éperdus de curiosité dans les diverses classes. Je promets de passer dans chaque classe.

A l'intérieur, pas une gravure, pas une image, pas de dessins, pas de pupitres, un tableau noir et des bancs sans dossiers sur lesquels 60 enfants par classe sont entassés. Sur leurs genoux, un livre et un cahier, mais dans leurs yeux, quel intérêt, quelle ardeur, quel appétit de vivre, de connaître.

En quelques mots, j'ai situé la Suisse proche du Népal par ses montagnes et mon admiration pour leur pays. Ma visite n'a pas été bien longue car j'étais mal à l'aise à cause du dénuement peut-être, mais surtout à cause de leur ardeur face à une instruction qui dans nos pays est souvent sous-estimée, dévalorisée, remise en question, refusée.

Je me demandais, comment se fait-il qu'ils acceptent avec une telle joie la tristesse de ces murs gris et vides, ces bancs sur lesquels les enfants étaient compressés, la rudesse des maîtres? Font-ils un marché de dupes ou bien avons-nous, en Europe, perdu la valeur de l'instruction, le goût d'apprendre, avons-nous sous d'innombrables théories, répétitions, doctrines, dissertations, matériel éducatif, étouffé l'ardeur de la vie, le goût naturel d'apprendre?

Maintenant, en me débattant dans les arcanes du savoir, j'essaie de faire un tri entre l'inutile et l'essentiel, car j'entends encore cette petite voix qui demande avant d'entrer en classe:

«May I come in?»

«Puis-je entrer?»

Gisèle Balleys

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, **1204 Genève.**
Tél. (022) 29 26 60.

SVRSM
ASSURANCE MALADIE-ACCIDENTS

COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.
Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE DE SECOURS MUTUELS

LA LOTERIE ROMANDE
c'est avant tout
L'ENTRAIDE
2 tirages et 2 gros lots par mois

Dans toutes les papeteries.
Le marqueur actif, intelligent, lumineux, sélectif
vous signale d'un trait l'essentiel du texte –
en six couleurs lumineuses au choix!

Représentation générale Hermann Kuhn, 8026 Zurich

NEUCHATEL

Comité central

Séance du 24 janvier 1980

Trois membres du CC ont écrit à notre président en date du 15 janvier pour le prier de bien vouloir convoquer un comité central dans les meilleurs délais. En effet, depuis notre dernière séance du 7 décembre le CC n'avait plus siégé.

Une convocation envoyée par notre administrateur nous invitait à nous retrouver le 24 janvier. On y lisait entre autres qu'une copie de la lettre de démission du CC du président cantonal adressée au président de l'AG était arrivée chez le vice-président.

A l'ordre du jour: la réorganisation du CC (création d'un intérim jusqu'à la prochaine assemblée cantonale), la définition des objectifs prioritaires (plan d'action à court terme), les affaires courantes et les divers.

Le vice-président annonce qu'il démissionne également du CC après la séance de ce soir. Notre secrétaire des verbaux accepte d'assurer une vice-présidence intérimaire. Sylviane Henry rédigera dorénavant les procès-verbaux car G.-A. Monnier ne peut assumer tout ce travail. Des contacts seront pris en vue de la désignation du futur président lors de la prochaine AG.

Nous écrirons au Conseil d'Etat afin de savoir s'il ratifie la désignation d'un délégué intérimaire (le vice-président) aux différentes commissions officielles concernant l'Ecole normale. Notre président assumait ces diverses représentations.

Relations SNEPP-VPOD/SAE-SPN

Un projet de lettre à adresser à nos collègues (message allant dans le sens des décisions confirmées par l'AG de Colombier) sera soumis aux quatre collègues désignés par cette même assemblée pour engager un dialogue avec des collègues du SNEPP. Si l'entrée en matière ne... passe pas (chez nos partenaires), ce groupe de travail serait dissous. Le CC espère vivement qu'il sera tenu compte de l'écrasante majorité qui a marqué plus d'une fois notre volonté d'une recherche de collaboration entre enseignants d'un même canton. Un refus, certes, comblerait d'aise certains de nos membres qui restent persuadés qu'il s'agit d'une politique suicidaire. A nos collègues de prouver le contraire...

Traitements janvier 1980

Quelques téléphones sceptiques m'avaient alerté! Plusieurs collègues absolument pas informés, sinon par la lecture de chiffres ayant changé: un peu plus ici, un peu moins là! Mais finalement une «amélioration» moyenne située autour de 4 fr. 50 à 4 fr. 80... par mois! (du moins pour les enseignants au sommet des hautes paies).

Plusieurs collègues désiraient savoir pourquoi la cotisation à la caisse de pensions augmentait d'environ 5% (ceci au moment — ou presque — où la presse nous apprenait un réajustement du taux hypothécaire). Nous avons retenu la seule hypothèse vraisemblablement exacte: une indexation des traitements était prévue au 1er janvier. (Tous les budgets des communes en tenaient compte!) La caisse de pensions avait reçu l'ordre de calculer les «nouvelles» cotisations. Mais entre-temps, un contre-ordre concernant l'indexation en «bloquait» jusqu'à nouvel avis le versement. Par contre les nouveaux montants des cotisations sont appliqués «par anticipation». Un peu comme si le service des automobiles (ou votre assurance RC-auto) supposait que «puisque vous allez acheter une voiture d'une cylindrée plus élevée dans quatre ou six ou douze mois, nous vous facturons la prime qui correspond à votre nouveau véhicule...»

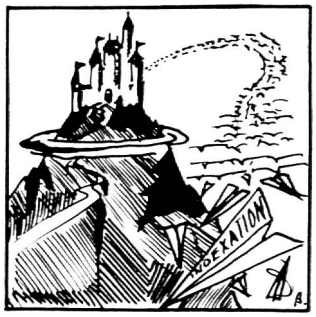

Procédé qui ferait sourire — une fois de plus — les juges du Tribunal fédéral si un recours partait à Lausanne à propos de ce «changement».

Quelques collègues se sont amusés à estimer le montant du «préencaissement» réalisé ainsi: 2000 enseignants à 10 à 12 francs retenus en plus pendant un mois correspond à quelque 20 000 à 24 000 francs. Prolongeons ce petit jeu jusqu'en avril ou en juillet. Cela donne quelque 80 000 francs — mieux 160 000 francs — de bénéfice extraordinaire... A moins qu'un effet rétroactif de l'indexation future ne vienne atténuer cette différence technique!

Décharge horaire

La section du Locle avait prié le CC de demander un avis de droit à notre avocat afin de savoir si la déclaration prise par l'Etat de modifier fondamentalement les conditions du «contrat de perfectionnement à l'université» **après coup**, soit **après** que les collègues intéressés se soient inscrits, n'était pas contraire au Code des obligations...

Dans sa séance du 26 janvier, la commission EP-SPN approuve cette demande. Son président reçoit mandat du CC pour prendre contact avec l'avocat.

Perfectionnement

Un projet de lettre nous sera soumis au prochain CC. Dans ce message, nous réaffirmerons notre volonté de voir le perfectionnement facultatif conserver son organisation actuelle aux degrés préscolaire-primaire-préprofessionnel.

Dans le protocole résumé établi par le SEP du dernier entretien DIP/SAE-SPN, on peut lire qu'il est impensable que le maître préprofessionnel se sente, selon les circonstances, tantôt participant au statut primaire, tantôt au statut secondaire.

Nous y voilà! Mais... ne sommes-nous pas justement des généralistes?!

Le perfectionnement, qui est l'un des éléments de l'éducation permanente, ne s'adresse pas à **une** catégorie de maîtres plus qu'à une autre.

Mes contacts multiples avec la réalité (en tant que correspondant administratif des cours de perfectionnement) ne m'ont jamais donné l'occasion de faire **la** différence. Depuis plus de huit ans, je traverse régulièrement quantité de cours, tous plus intéressants les uns que les autres. A aucun moment le «statut» des participants ne semblait gêner qui que ce soit. Il s'agit donc de distinctions purement administratives qui ne dépassent pas les limites des bureaux où elles ont été élaborées. Ce qui apporterait de l'eau au moulin de ceux qui ont de plus en plus l'impression que les structures se créent sans tenir compte de leur réelle utilité ou de leurs implications pratiques. On inverse le processus: on crée le cadre puis on essaie d'y mettre dedans ceux qui doivent l'exploiter au lieu d'étudier si le système donne satisfaction et alors seulement on y adjoint un cadre harmonisé.

Les maîtres préprofessionnels sont formés dans le même institut que leurs collègues primaires. Ils ont plus besoin de contacts avec leurs collègues des degrés 4 et 5 (du moins en 1 MP, voire encore en 2 P) qu'on veut bien le croire. Il serait intéressant de lancer un sondage impartial où l'on essaierait de définir en quoi un instituteur de l'enseignement secondaire (!) se sent plus secondaire dans sa nouvelle appellation que lorsqu'il était maître des degrés 6 à 9... Je crois l'instituteur assez réaliste pour ne pas succomber à la fièvre des titres, même celui qui n'a pas la chance de continuer d'enseigner dans un collège à dimensions humaines et simplement primaires. Quant à moi, je suis naïvement fier d'être encore tant un **primaire**. (J'enseigne en section P depuis 1964.) *J.-P. Buri*

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

Du neuf dans le perfectionnement?

On sait qu'une convention liait l'année dernière le canton de Berne et le canton du Jura dans le domaine du perfectionnement du corps enseignant. On sait aussi que cette convention n'a pas été reconduite, mais que les organes responsables des deux parties, pour des raisons pratiques évidentes déjà, rechercheront une certaine collaboration. Au cours de sa séance du 10 janvier, le Comité central, présidé par Paul Möckli, a reçu les membres de la commission cantonale du perfectionnement représentants du SEJ. Avec eux, il s'est efforcé d'étudier une politique en matière de perfectionnement. Nous en résumons les grandes lignes qui seront proposées au Service de l'éducation par le SEJ.

Le perfectionnement comprendra des cours de recyclage et des cours de formation continue. Le choix des cours doit être fait d'une manière souple et ouverte, dans l'esprit du centre de Moutier.

On évitera certains abus de privilégiés, les cours ne devant pas être mis sur pied en fonction des propositions de ceux qui pourraient en dispenser.

Il faudra définir une hiérarchie des besoins.

On évitera de confier les cours de recyclage à des personnes qui ne sont pas des enseignants.

Une évaluation des cours semble utile, à condition qu'elle ne dépasse pas le stade de la simple statistique.

Le recyclage, comme le perfectionnement, resteront étalés sur toute l'année et, au maximum, par moitié sur le temps d'école et sur le temps libre. On peut admettre que la formation continue puisse se donner partiellement dans le temps libre. Il faudra rendre plus facile le remplacement des animateurs.

Si les cours restent répartis sur une année, il est souhaitable que l'inscription définitive soit plus proche de la date du début des cours.

Les relations avec le centre de Moutier devront être maintenues dans les limites de la loi.

En ce qui concerne la collaboration des deux centres pour la formation des animateurs, les membres de la commission estiment que les cours doivent se poursuivre à Moutier et réunir les futurs animateurs des deux cantons. Les membres du CC, au moins partiellement, pensent que le canton du Jura peut assumer la formation de ses animateurs.

Le canton du Jura devra désigner un responsable de cette formation, ainsi qu'il l'a fait pour le français, l'environnement et la mathématique.

Il est souhaité que les programmes des cours prévus pour le Jura bernois et le canton du Jura soient communiqués à tous les enseignants jurassiens.

A. Babey.

Des structures nouvelles pour la SJTMRS

La Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire devait elle aussi choisir, après la création du canton du Jura, des structures qu'elle adapterait à la nouvelle situation politique. Au cours de l'assemblée générale qu'elle a tenue à Courrendlin le 18 janvier sous la présidence de Claude Frey, elle a approuvé de nouveaux statuts qui maintiendront son unité par-dessus les frontières cantonales, mais qui donneront aux membres des deux régions une certaine autonomie. Buts de l'opération: maintenir une section de la société suisse qui a déjà 35 ans d'activité dans l'esprit de camaraderie qui a toujours existé entre les collègues venus de tous les horizons jurassiens, et assurer, par un nombre suffisant de participants, le succès de tous les cours de perfectionnement qui continueront à se donner.

Les nouveaux statuts disent que la SJTMRS collabore étroitement avec la Société suisse de travail manuel et réforme scolaire, la Société cantonale bernoise de travail manuel, les centres de perfectionnement du corps enseignant, les centres de documentation ainsi qu'avec tout organisme s'occupant d'éducation. Elle a pour but le développement de l'activité manuelle au service de l'éducation, l'étude et le perfectionnement de l'enseignement des travaux manuels, l'organisation de cours et le perfectionnement de ses membres.

Des collèges

L'assemblée générale, disent encore les statuts, est subdivisée en deux collèges, l'un comprenant tous les membres ressortissant du Jura bernois, l'autre tous les membres ressortissant de la République et canton du Jura. Chacun des collèges se prononce sur toutes les décisions appelant un vote et pour toutes les élections. Si le vote d'un des deux collèges est négatif, l'objet est renvoyé au comité. La société est dirigée par un comité de six membres, chaque collège en élisant trois. Le président et le vice-président n'appartiennent pas au même collège et ils échangent leurs fonctions chaque année. Les signatures conjointes du président et du vice-président engagent la société.

Les cours 1979...

En collaboration avec le centre de Moutier, seize cours avaient été prévus en 1979. Neuf (ce qui est bien) recueillirent un nombre suffisant d'inscriptions pour avoir lieu: sculptures de branches et racines; électronique élémentaire; travail de la terre glaise; mycologie; bois; cartonnage; vannerie; premiers secours; poterie et créativité.

... et 1980

Pour la partie du Jura bernois, cinq cours sont prévus en 1980: bois; métal; mycologie; confection de matériel didactique; dessin technique. Ces cours ont déjà paru dans le livre du centre de Moutier. Pour le canton du Jura, sept cours ont été proposés au centre de ce canton, dont l'animateur reste à désigner; cartonnage; mycologie; sculpture de branches et racines; dessin technique; poterie et créativité; ornythologie; premiers secours.

Le comité

En vertu des nouveaux statuts, l'assemblée a désigné les membres du comité. Les représentants du Jura bernois seront Jean-Charles Munier, Tramelan; Jo Prongué, La Neuveville; une représentante de Bienne et des environs, à désigner. Ceux du canton du Jura seront Claude Frey, Courrendlin; Michel Tatti, Soulce; Louis-Joseph Fleury, Courchapoix. Les inspecteurs scolaires siégeront au comité avec voix consultative. Le

comité se constituera lui-même. Les fonctions suivantes seront attribuées: président et vice-président (avec alternance), caissier, secrétaire, responsable des cours, responsable des publications.

Elus pour deux ans, les membres du comité sont rééligibles.

L'assemblée a encore approuvé les comptes présentés par Jean-Marie Miserez, qui a été remercié pour son excellent travail, arrêté la cotisation annuelle à 5 francs, approuvé les admissions et les démissions qui, en se balançant, maintiennent l'effectif à plus de 300 membres.

A. Babey.

CEUX QUI S'EN VONT

Henri Borruat

Agé de 84 ans, Henri Borruat vient de nous quitter. Il laisse dans la peine deux enfants et une épouse qui le seconda dans une période de sa carrière. La famille dans laquelle il vit le jour à Chevenez comptait huit enfants. Devenu très tôt orphelin de père, il fut élevé par l'un de ses oncles. En 1915, après avoir fréquenté l'Ecole normale de Porrentruy, il fut nommé instituteur à Fahy. Durant 36 ans, il fut dans ce village le maître estimé, respecté, ce «maître d'autrefois» qui savait donner bien plus que ce qui lui était demandé. Trente ans après son départ du village, dans cette église de Courtételle, le jour de ses obsèques, la chorale qu'il avait fondée et dans laquelle chantaient peut-être tous ses anciens élèves, lui adressa le dernier hommage. Appelé par la commission de surveillance du Foyer jurassien d'éducation, à Delémont, Henri Borruat devint le directeur de cet établissement en 1951. Celui qui écrit ces lignes, alors jeune maître dans cet institut d'enfants handicapés mentaux, eut le privilège de travailler avec lui durant six ans. C'était le temps où ces maisons ne jouissaient pas encore du soutien qu'elle possèdent aujourd'hui. Le directeur et sa femme étaient pour la plupart des soixante enfants dont ils avaient la charge les vrais parents. Avec un faible encadrement de personnel, ils avaient presque tout à faire. Pendant 365 jours, avec amour, avec patience, avec bonté, et même avec humilité. Les enfants d'alors, souvent démunis de vraie famille, ne s'y trompèrent jamais. Aujourd'hui hommes et responsables, ils étaient nombreux aux obsèques de celui qu'ils continuaient à respecter et à aimer.

C'est à Courtételle que M. et Mme Borruat prirent leur retraite. Lui qui avait toujours manifesté une grande activité trouva enfin le temps de s'adonner pleinement à l'art du patois. Il écrivit pour les patoisants vadais de nombreuses pièces qu'il mit en scène et qui firent la joie des amoureux des traditions du patrimoine.

Henri Borruat n'est plus. Il fut un bon maître. Il fut un homme bon. Que son épouse et ses enfants veuillent croire à notre sincère sympathie.

A. Babey.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17, **2800 Delémont.** Tél. (066) 22 29 34.

JURA BERNOIS

SEB: SECTION BIENNE - LA NEUVEVILLE

Compte rendu du synode d'automne

Mercredi 5 décembre 1979, à Bienne
Présidence: Claude Hirschi

PARTICIPATION AUX SYNODES

La loi ne permettant pas aux maîtres secondaires de se libérer pendant les heures d'école pour assister à un synode, les prochaines assemblées auront lieu en dehors de l'horaire des leçons.

Une lettre demandant une réglementation uniforme pour les enseignants secondaires et primaires a été adressée à la SEB, puis transmise à la SBMEM.

CAS DE NON-RÉÉLECTION DE M. PERRET À LA DIRECTION DU GYMNASE

Notre comité a écrit au Comité central de la SEB pour s'informer des démarches entreprises et manifester son soutien à M. Perret.

La réponse nous apprend les faits suivants: M. Perret a demandé l'assistance juridique de la SEB pour un recours et l'affaire a été confiée à Me Rindlisbacher. La procédure suit son cours; le but est de parvenir à une rencontre avec la commission en vue d'entretiens constructifs. M. Perret n'a jamais demandé la protection de la SEB contre une non-réélection injustifiée; il a toujours tenu à ce que cette affaire se traite dans la légalité.

COMMISSION «CHÔMAGE» DE LA SEJB

M. D. Racle explique que le Comité central de la SEJB, s'inquiétant du sort des enseignants sans place, a décidé de la création d'une commission «chômage» constituée de deux membres de chaque section, du secrétaire adjoint et d'un ou deux enseignants au chômage. Ces derniers, sans être membres de la SEB, pourront néanmoins exposer leurs problèmes.

RETRAITE ANTICIPÉE VOLONTAIRE

Pour l'instant, la démarche pour une retraite volontaire est bloquée, mais les demandes particulières sont examinées dans une phase transitoire.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'assurance responsabilité civile de la SEB couvre maintenant aussi les objets confiés aux maîtres.

Les enseignants de Bienne, rendus attentifs aux conditions particulières de l'assurance contractée par la ville, ont répondu qu'ils ne désiraient pas faire partie de l'assurance de la SEB. Il semble que les prestations de cette assurance soient au

moins égales à celles de l'assurance de la SEB. M. A. Schwab demande au comité de s'en assurer.

LES MAÎTRES SECONDAIRES ET LA SPR

Depuis quelques mois, les enseignants secondaires ne font plus partie de la SPR. Cependant, tout maître secondaire qui voulait rester dans la SPR pouvait demander son admission; or, la SEJB n'a reçu que 15 demandes pour Bienne et le Jura bernois.

Les enseignants qui n'auraient pas été informés peuvent encore déposer leur demande auprès du Comité de la SEJB.

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

M. L. Worpe informe l'assemblée sur la télévision éducative. Il annonce que la DIP est prête à fournir gratuitement un magnétoscope aux écoles qui posséderaient déjà un téléviseur.

DEUILS

L'assemblée est invitée à respecter un moment de silence à la mémoire de deux collègues décédés récemment, MM. Marchino et Vernier.

NOMINATIONS

Assemblée des délégués à la SEJB: Mme Simone Salomon pour l'Ecole normale, M. Marcel Rérat pour le Gymnase, Mme Catherine Ghdir pour les Jardins d'enfants et M. Ernest Rollier pour les Retraités.

Vérificateur des comptes de la SEJB: M. Francis Bourquin.

Commission «chômage» de la SEJB: Mme Yvette Liechti. Le comité cherche encore un second membre.

Comité de la section de Bienne - La Neuveville de la SEB: M. Jean-Pierre Schenk succède à M. Denis Racle nommé à la DIP.

ADMISSIONS ET DÉMISSIONS

Un seul nouveau membre, M. Thierry Lager, est admis dans notre section, alors que M. Daniel Anken démissionne.

La secrétaire:
C. Béroud

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Regards sur l'année 1979

Les cours suivants ont été organisés à l'intention des enseignants de tous les degrés:

		Cours (*)	Participants (*)
1.1.	Formation d'animateurs et expérimentation	18 (7)	289 (99)
1.2.	Cours romands	4	10
1.3.	Branches à option	5	32
1.4.	Recyclage à caractère obligatoire	46 (36)	887 (788)
1.5.	Formation continue et recyclage à caractère facultatif	106	1395
1.6.	Cours organisés à l'intention des directeurs d'école et présidents ou délégués de commission d'école et cadres de l'enseignement	4	28
1.7.	Session d'été	8	108
1.8.	Groupes de travail	14	90
1.9.	Pléthore des enseignants	2	55
1.10.	Séminaires	2	28
	Total	209 (43)	2922 (887)

* entre parenthèses: cours organisés par le Centre pour le canton du Jura (formation d'animateurs et expérimentation, recyclage à caractère obligatoire) en vertu de l'accord particulier numéro 3.11.

RÉCAPITULATION

Cours organisés: 209 82,28 % 2922 participants 95,93 %
Cours non organisés: 45 17,72 % 124 inscriptions 4,07 %

2. Analyse

2.1. Le Centre a voué une attention particulière à la formation des animateurs chargés des cours de recyclage à caractère obligatoire.

2.2. Des objectifs généraux et particuliers ont été fixés et des plans de formation établis.

2.3. Dans le domaine du recyclage à caractère obligatoire, la durée de chaque cours varie entre 2 jours et 6 jours par année.

Les problèmes posés font apparaître:

— la nécessité d'une information préalable du corps enseignant,
— le choix d'une répartition des cours plus échelonnée afin de permettre à l'enseignant de dominer la matière nouvelle,
— une préparation précise des phases principales prévues: recherche, sensibilisation du corps enseignant, expérimentation et généralisation.

2.4. Les cours organisés ayant le caractère de formation continue ont lieu généralement en dehors du temps réservé à l'enseignement (80 %);

— chaque enseignant suit en moyenne deux cours à caractère facultatif par année.

2.5. Les cours organisés à l'intention des directeurs d'école et présidents ou délégués de commission d'école et cadres de l'enseignement permettent de

— sensibiliser tous les responsables de la nécessité du perfectionnement;
— provoquer la discussion, le dialogue et la concertation;
— faire émerger les besoins ressentis.

2.6. La session d'été représente une offre complémentaire qui permet:

— d'organiser des cours d'une semaine en général;
— d'aborder des domaines de manière approfondie;
— de favoriser la rencontre des enseignants de tous les niveaux.

2.7. Le groupe de travail doit devenir une forme privilégiée du perfectionnement;

il doit s'agir d'une possibilité offerte au corps enseignant de choisir librement:

— un thème d'étude;
— un ensemble de travaux à effectuer.

2.8. Les séminaires organisés offrent la possibilité à une école de réunir son corps enseignant afin de:

— permettre l'étude de problèmes et thèmes communs;
— de provoquer la rencontre des enseignants qui doivent former un groupe homogène au sein de leur propre école.

Communications importantes

Inscriptions cours 1980

Si vous avez laissé passer le délai du 15 janvier, vous pouvez encore envoyer sans délai vos inscriptions. Nous pensons en particulier aux groupes des cours suivants:

2. Cours romands
3. Branches à option
5. Recyclage et formation continue
6. Session d'été et plus particulièrement:
   6.13. Semaine de sport
   6.14. Session pédagogique.

Le directeur:
W. Jeanneret

Education physique et sport

Cours 5.102.14. Excursion à ski de fond

Ce cours annoncé par le Centre de perfectionnement pour les 20 et 21 décembre 1980 est avancé, pour des raisons pratiques, au week-end des 22, 23 et 24 février 1980.

Rendez-vous au Sport-Hôtel de Mont-Soleil, vendredi 22 février à 18 h.

Les enseignants de tous les niveaux qui ont une pratique du ski de fond et qui désirent participer à cette excursion des crêtes peuvent s'inscrire sans tarder au soussigné, par écrit.

Les inscriptions des collègues annoncés lors du cours des 15 et 16 décembre 1979 à Mont-Soleil sont prises en considération.

L'inspecteur cantonal de l'éducation physique:
Henri Girod, 2533 Evilard

Le corps enseignant se perfectionne

Cours de ski de fond, les 15 et 16 décembre 1979 à Mont-Soleil.

Nous partîmes 21... sur les listes.

Nous arrivâmes 18... sur les pistes!, enseignants de toutes les régions, serrés courageusement devant une tasse de thé fumante, au Sport-Hôtel de Mont-Soleil, en ce samedi 15 décembre, d'une humeur plutôt dégoulinante.

Le motif de cette joyeuse réunion: le cours de ski de fond auquel nous conviait l'inspecteur de l'éducation physique et avec la complicité des animateurs, MM. Chaignat de Moutier et Huguenin du Locle.

Que faire par ce temps de cochon? Un aller-retour maison ou initiation au ski nautique?

«Haut les cœurs!», clama l'inspecteur.

«Qui n'avance pas recule», ajoutèrent notre bouquet floral, Daisy, Pâquerette et Iris.

Le cours aura donc lieu. Devant un avis si décidé, plus question de faire marche arrière. A partir de ce moment, on ne parla plus que de pas de deux, pas de un, pas finlandais, mais toujours «en avant». Et ceci avec un échantillonnage très étendu des diverses conditions atmosphériques à Mont-Soleil: pluie, neige, bourrasques, rien ne nous fut épargné le premier jour.

Chacun se souviendra de ce paysage de cauchemar, digne d'un film de Dracula, avec ce plateau des Eloyes, verglacé, sur lequel un vent méchant nous poussait dans toutes les directions, sauf dans la bonne. Notre groupe soudain avait perdu son homogénéité: certains se retrouvaient par terre, d'autres plus roublards portaient leurs skis sur l'épaule. Dans le sens du vent, il nous était possible d'atteindre les 15 km/h; contre, c'était le point mort!

Au retour, consolation: un beau film en couleur sur le marathon de l'Engadine, et sous le soleil...

Bref, le soir, nous avions bien mérité l'excellent repas aux chandelles qui nous fut aimablement servi par les restaurateurs du Sport-Hôtel, M. et Mme Picard.

Après une joyeuse soirée qui nous permit de faire connaissance, soirée animée par les «witz» de notre ami Martin, nous prîmes quelques heures de repos avec l'espoir que le temps s'améliorerait pour le lendemain.

En effet, dimanche matin, une bonne couche de neige ouatinait le paysage.

Une jolie randonnée dans la région, sous la conduite experte de nos moniteurs, nous fit découvrir les joies paisibles du ski de fond et la qualité de la neige nous aida à perfectionner notre technique.

A midi, une courte halte au «Restaurant de l'Assesseur» pour récupérer. Une heure plus tard, nous reprenions nos lattes légères pour continuer notre excursion à travers les sapins enneigés jusqu'à l'hôtel.

Pendant ces deux journées passées au grand air, nous avons vraiment apprécié le ski de fond, sport qui peut être aisément pratiqué avec nos classes et qui offre à ses adeptes un vrai contact avec la nature.

F.B. alias Mme Beulemans!

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

Je vends
COPIEUR POUR CASSETTES
Télex ultra-rapide (2-4 min. par cassette). Utilisation facile. Appareil entièrement révisé.
Fr. 2500.— (neuf: Fr. 3960.—).
Tél. (021) 32 57 22

CAFÉ-ROMAND
St-François
Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie
Lausanne
L. Péclat

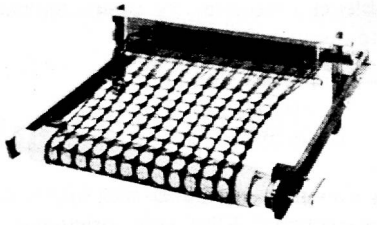
ARM-
cadres à tisser
Différents modèles de cadres et métiers à tisser. Demandez nos prospectus à:
ARM S.A., Métiers à tisser, 3507 Biglen
Tél. (031) 90 07 11

imprimerie
Vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa
montreux

KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN
Si la fièvre du travail vous envahit:
une seule carte postale (qui, quand, quoi, combien) et **la maison recherchée** pour votre camp de ski ou vos vacances d'été sera dénichée. Sans frais.
contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

Mise au concours

Le poste de président de la SPF est mis au concours.

Le cahier des charges peut être consulté auprès du vice-président, Michel Macheret.

Les candidatures doivent être adressées au vice-président: Michel Macheret, route du Châtelet 9, 1723 **Marly.**

Délai de candidature: 10 février 1980.

Communiqué

A la suite de difficultés postales, la rubrique fribourgeoise n'a pas pu paraître dans le numéro 4 de l'«Educateur» (parution le 25 janvier 1980).

La responsabilité de la rédactrice fribourgeoise n'est pas engagée dans cette affaire.

Les articles prévus pour le numéro 4 ont tous été repris dans le présent numéro.

La rédaction romande

Rencontre avec M. Maillard: français

Question SPF: Y a-t-il ou y aura-t-il une personne responsable de l'opération Français renouvelé?

Réponse: Il n'y a pas et il n'y aura pas de personne unique responsable de l'opération Français. Les professeurs de l'Ecole normale (inspecteurs) et M. Berendonner, professeur de linguistique à l'université sont les personnes responsables de l'opération. M. Berendonner sera engagé le 1er janvier 1980.

Question SPF: Comment le recyclage sera-t-il organisé?

Réponse: Les enseignants seront recyclés par degré, avec vue sur ce qui s'est passé avant et sur ce qui se passera après. Les deux institutrices choisies se sont déjà mises au travail. Dans chaque arrondissement, les inspecteurs ont choisi des institutrices (1P-2P) qui seront formées comme animatrices des groupes d'enseignantes.

Dans le recyclage du corps enseignant, il ne s'agira en aucun cas de donner des cours de linguistique aux maîtres.

Dans le Français renouvelé, il s'agira d'avantager la langue orale. Un principe fondamental: il faut renoncer à décrire la langue.

Question SPF: Quelle est la formation des 2 institutrices responsables pour 1P et 2P?

Réponses: Les 2 institutrices choisies ont fait des essais dans l'apprentissage de la lecture. Elles se sont rendues à Genève pour y visionner des émissions TV sur le problème. De plus, elles suivent une formation spéciale, en compagnie des inspecteurs. Il s'agit pour elles de se familiariser avec «Maîtrise du Français» et de faire des expérimentations. Les moyens concernant l'apprentissage de la lecture ne sont pas choisis. Le canton de Fribourg opterait pour «Au Fil des Mots» (Nathan). Le canton de Fribourg n'utilisera pas le matériel vaudois.

Question SPF: Quels sont les Moyens prévus pour les autres degrés?

Réponse: Pour l'instant, il n'y a pas de Moyens définis. L'IRDP a mis au concours la fabrication des Moyens pour 2-6. Il est évident que le recyclage du Corps enseignant se fera à partir des Moyens, selon le plan paru dans le Bulletin d'Information.

Question SPF: Une information générale sera-t-elle donnée à propos de «Maîtrise du Français»? «Maîtrise du Français» sera-t-il distribué au corps enseignant?

Réponse: Le problème de l'information n'est pas encore résolu. Une information sera donnée par le DIPC avant le début des recyclages. Concernant le «Manuel», une distribution générale sans information n'est pas souhaitable. Les maîtres sensibilisés au problème du français peuvent se le procurer au Matériel scolaire. «Maîtrise du Français» sera officiellement distribué lors des séances d'information.

Question SPF: Quand les recyclages ont-ils lieu?

Réponse: Pour les 1 et 2 P, le mercredi après-midi, c'est-à-dire sur le temps de congé des élèves et non des maîtresses. Pour les autres degrés, les recyclages se feront en partie sur le temps de classe. Il faut envisager que les maîtres devront travailler sur leur temps de congé, par exemple 1 semaine en juillet.

M. Macheret

Convocation

Les délégués de la SPF sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 21 mars 1980, à 17 h. 30, au Café du Jura à Fribourg.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'AD/SPF du 7 décembre 1979
2. Modification des statuts
3. Election du président
4. Divers

Le vice-président: Michel Macheret

Rencontre avec la Conférence des Inspecteurs

Le 14 décembre 1979, le comité SPF, présidé par Michel Macheret, rencontrait MM. les Inspecteurs. Dans une atmosphère agréable et détendue, les points suivants ont été discutés:

— Epreuves communes
— Révisions de fin d'année
— Examens

Les Epreuves communes sont appréciées des enseignants. Elles sont originales et nous permettent de nous situer dans le programme. Cependant, nous désirerions renvoyer ces épreuves de façon anonyme, car il nous paraît important de ne pas être jugé sur le résultat obtenu. La position des Inspecteurs n'est pas négative, à condition que chacun renvoie ses épreuves.

Les révisions de fin d'année: le dossier actuel est vieillot. Nous souhaiterions la création d'un nouveau dossier, ou alors, la suppression de ces révisions.

La solution suivante est adoptée: suppression du cahier de revisions de fin d'année, poursuite des revisions dans le cahier utilisé durant l'année. Le travail en équipes est à encourager: il favorise la création de revisions originales.

Examens écrits: ils auront lieu le mardi 10 juin. Pour les classes de 1re à 5e, ils porteront sur la lecture et la mathématique. Pour les classes de 6e, ils porteront sur l'allemand.

En plus, chaque enseignant prépare une épreuve:

pour les classes de 1re et 2e: environnement;

pour les classes de 3e à 6e: autres branches que français et mathématique.

Un exemplaire de cette épreuve sera renvoyé à l'inspecteur.

La Conférence des inspecteurs souhaite la participation des enseignants à la préparation de ces épreuves d'examens. Nous désirons que ce travail se fasse sur le temps de classe.

Nous remercions MM. les inspecteurs de leur accueil cordial et nous souhaitons nous rencontrer désormais dans ce même climat de confiance et d'échange.

Lucienne Kaiser.

Enquête: appuis pédagogiques

27 réponses à l'enquête sur les appuis pédagogique. (2 questionnaires ne peuvent être utilisés pour les résultats, les réponses n'étant jamais: oui ou non.)

Face à l'abondance des résultats, il est évidemment impossible de prendre position. Aussi ne faudra-t-il pas s'étonner si dans ce domaine aucune décision n'est prise, et si dans d'autres domaines, on nous place devant le fait accompli: face à une telle léthargie, certaines personnes ont le jeu facile.

Question 1

Pensez-vous que l'appui pédagogique soit strictement du ressort inspectoral?

0 oui 25 non

Question 2

Pensez-vous qu'un maître d'appui puisse vous seconder dans vos activités scolaires?

22 oui 3 non

Question 3

La visite du maîre d'appui à une fréquence de deux fois par semaine vous paraît-elle suffisante?

18 oui 1 non

6 réponses dont l'idée générale est: cela dépend de la classe

Question 4

Le maître d'appui passe dans les classes sur demande de l'enseignant

22 oui 3 non

Question 5

Le maître d'appui n'exerce pas de contrôle, n'établit pas de rapport sur l'enseignant

22 oui 3 non

Question 6

Sans être spécialisé, le maître d'appui est compétent dans la branche

24 oui 1 non

Question 7

Le maître d'appui peut prêter son assistance à un groupe de travail

25 oui 0 non

Question 8

Le maître d'appui peut préparer des fiches de travail, effectuer des recherches et des études sur le programme

25 oui 0 non

L. K.

Musée d'histoire naturelle, Fribourg

11 janvier au 24 février 1980

Cartographie actuelle

Les cartes sont des représentations réduites et simplifiées de l'ensemble ou de portions de la surface terrestre, ainsi que des phénomènes qui y apparaissent.

Produites à partir de mesures topographiques, de statistiques ou de recherches scientifiques, les cartes transmettent des informations indispensables à chacun. Elles sont un instrument de travail pour l'écolier, un guide pour le touriste, une aide pour le soldat; elles se révèlent également très utiles pour la recherche, l'économie, l'administration, la planification et les transports. Il y a deux types de cartes:

— les cartes topographiques, qui représentent différents éléments du paysage en décrivant leur forme, leur localisation et la façon dont ils s'articulent les uns par rapport aux autres dans l'espace;
— les cartes thématiques, qui donnent une représentation graphique de phénomènes ou d'événements, de relations ou de fonctions, d'hypothèses, de possibilités ou de projets localisés ou s'exprimant par des mouvements dans l'espace.

BUTS DE L'EXPOSITION

Cette exposition a pour but principal de montrer au visiteur, sans entrer dans trop de détails techniques, comment on produit et utilise un certain nombre de cartes. Comme elle se propose de présenter les développements récents de la cartographie, elle sert aussi d'introduction à l'exposition sur la cartographie du canton de Fribourg que le Dr Jean Dubas présentera en 1981 et qui montrera le développement, au cours de l'histoire, de la cartographie du canton de Fribourg.

LE CONTENU DE L'EXPOSITION

La première partie de l'exposition se propose de montrer comment se fait une **carte topographique.** La triangulation, le nivellement et la projection permettent de récolter les données géodésiques qui forment le fond de carte. On effectue ensuite le lever de terrain, à l'aide de la planchette topographique et de la photogrammétrie terrestre et aérienne. La phase ultime précédant l'impression de la carte en procédé offset regroupe toute une série d'opérations (procédé photogrammétrique, éléments de la carte, dessin du relief, vérifications...).

A qui servent les **cartes thématiques,** comment les fait-on et comment les utilise-t-on? Ce sont les questions auxquelles répond la seconde partie de l'exposition en montrant une série de cartes, modernes utilisées dans le cadre de l'armée, des loisirs, des sports, de l'administration, du génie civil, de l'aménagement du territoire et des sciences de la Terre.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28,
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Nouvelles de votre comité cantonal

A la suite de l'Assemblée des délégués du premier décembre à Fully, le CC a procédé à l'envoi de trois lettres adressées au DIP.

Maîtres primaires au COb

L'accès des maîtres primaires au COb devait leur être réservé en priorité, moyennant de leur part un certain nombre de recyclages. Or, nous constatons actuellement que ce perfectionnement leur est devenu impossible, les recyclages prévus par la loi à cet effet n'étant plus mis sur pied.

La SPVal se déclare préoccupée par ces absences de mesures et demande au DIP de faire le nécessaire pour permettre aux enseignants primaires qui le désirent d'acquérir cette formation.

Semaine de cinq jours

Le DIP a créé récemment une commission dont le mandat est d'étudier le problème de la semaine de cinq jours. Malheureusement, la SPVal n'est pas représentée au sein de cette commission. Dans sa lettre, la SPVal s'étonne de cette situation, et formule les réserves les plus fermes quant aux conclusions que l'actuelle commission pourrait émettre.

La SPVal propose en outre de créer une commission paritaire pour l'étude de la collaboration entre le DIP et les associations professionnelles.

Cette lettre a été signée par les trois associations d'enseignants primaires du Valais.

AGF

Dans cette lettre, la SPVal rappelle l'un des buts de l'AGF: réduire les écarts de salaire existant entre les différents degrés d'enseignement. Or, nous remarquons, au vu de la situation actuelle, que nous aboutissons à un écart encore plus prononcé.

Par conséquent, la SPVal demande un reclassement de la classe 17 à la classe 18 pour tous les enseignants primaires en possession de leur brevet définitif.

Autres informations

a) Les recours réclamant

— une décharge de 3 heures par semaine pour les enseignants dès l'âge de 58 ans;
— un nombre d'heures ramené à 12 permettant de cotiser à la Caisse de retraite pour les maîtresses ACM,

ont été acceptés par la commission des recours.

b) Le CC étudie le problème de l'intégration des enfants en difficulté. Ce problème ne peut, à son avis, être dissocié de l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Plusieurs points feront l'objet d'une étude plus approfondie:

— la formation des maîtres AI, de développement, et du primaire;
— le problème du dépistage et de la prévention en primaire;
— une définition précise des critères de classement;
— la mise sur pied d'appuis dans des classes dites «normales» pour les enfants en difficulté (étude des mouvements Rhapsodie et Fluidité à Genève).

c) Contacts avec les associations du Haut-Valais, à propos de:

— la semaine de cinq jours;
— l'AGF;
— l'augmentation des cotisations;
— la participation aux commissions élaborant des décrets concernant l'école.

d) Réflexion sur le thème: école - enseignants - parents. La SPVal demande aux présidents de districts de donner leur avis au sujet de:

— l'école, les enseignants, les parents, autrefois et aujourd'hui;
— les enseignants et les autorités;
— les enseignants et les autorités scolaires.

e) Le DIP a entrepris d'éditer une plaquette informative destinée aux parents. Elle traitera de l'école enfantine. La SPVal a désigné plusieurs personnes pour participer à ce travail. Pour le CC, Mme Chantal Fumeaux.

f) Le DIP limite le paiement des frais occasionnés par la représentation SPVal aux commissions SPR. Cette question sera encore débattue au début février, lors de la séance réunissant les chefs de service romands et les présidents des associations cantonales.

Un départ, une arrivée

La SPVal a pris congé de M. Jean-Pierre Rausis, responsable de l'ODIS et rédacteur en chef de l'Ecole valaisanne, qui a été engagé à l'IRDP à partir de janvier 1980.

Elle le remercie pour son travail fructueux et sa collaboration efficace au sein du CC, et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle activité.

Le CC accueille un nouveau représentant pour le district de St-Maurice: M. Jean-Baptiste Bochatay, en remplacement de Mme Josiane Barman, démissionnaire. Merci à l'une, et bon courage à l'autre!

Marie-Noëlle Perrin.

Tenir compte de nos annonceurs:

c'est aussi nous aider!!!

Formation permanente des enseignants

A la demande du CC, la Commission pédagogique de la SPVal a étudié sérieusement la question de la formation permanente des enseignants.

Le texte qui suit est le résultat de ce travail approfondi, qui ne se veut toutefois ni exhaustif, ni tranchant.

Que les collègues qui veulent exprimer à ce sujet une opinion divergente, ou qui désirent traiter ce thème sous un éclairage différent, s'expriment à leur tour.

M.-N. Perrin.

1. Formation continue et recyclage professionnel.
2. Nécessité et buts.
3. Recrutement des enseignants.
4. Formation pédagogique de base.
5. Formation pédagogique renouvelée.
6. Perfectionnement des maîtres en exercice.
7. Propositions pratiques → professionnel / culturel

1. Formation continue et recyclage professionnel

— Le recyclage obéit à un besoin immédiat, limité, pratique. Il ne répond pas toujours aux besoins de la personne de l'enseignant. Il est en principe **obligatoire.**

— La formation continue est complément et approfondisement de la formation de base, spécialisation dans le degré d'enseignement correspondant et élargissement dans les domaines scolaire, parascolaire et culturel.
Elle est en principe **facultative.**

(Centre de perfectionnement du corps enseignant bernois 1980.)

2. Nécessités et buts

Nécessité

L'homme de demain devra s'adapter à de nouvelles situations, transformer ses habitudes, modifier ses façons de vivre. Ce que nous apprendrons aux élèves sera vite dépassé, d'où la nécessité d'inventer une pédagogie permettant aux individus d'apprendre à surmonter les traumatismes passagers dus aux changements et de retrouver rapidement les voies de la réadaptation.

Buts de la formation continue

a) offrir aux enseignants la possibilité de continuer à n'importe quel moment de sa vie une formation là où elle a été laissée;
b) offrir aux enseignants la possibilité de se tenir au courant régulièrement de l'évolution des méthodes d'enseignement, des techniques et des conditions de travail;
c) permettre l'adaptation des enseignants à ces changements;
d) faciliter la reconversion professionnelle dans un environnement changeant;
e) garantir à chacun la posibilité de développer ses potentialités.

3. Recrutement des enseignants

Il ne devrait pas être lié aux seules épreuves intellectuelles ou techniques (connaissances). La motivation principale d'un candidat-enseignant devrait être plutôt l'amour des enfants, l'intérêt porté à sa croissance et à son développement, toutes valeurs qui ne peuvent se révéler qu'au contact direct des enfants (classes-colonies). Des expériences ont démontré que l'on pouvait recruter des enseignants très valables parmi les gens d'autres professions, et cela beaucoup plus tard qu'à l'âge habituel.

4. Formation pédagogique de base

Par un mouvement quasi général, la formation professionnelle des enseignants tend à s'élever: elle se situe au niveau de l'enseignement supérieur. Beaucoup estiment que les éléments communs de cette formation doivent être reçus ensemble par **tous les enseignants,** quel que soit leur degré.

— La formation pédagogique actuelle met trop l'accent sur l'art d'enseigner, d'interroger, de corriger, et pas assez sur la recherche et l'observation de ce qui se passe dans l'esprit et dans la vie des enfants, sur les causes de leurs difficultés et échecs.

— On y constate et y juge trop les résultats; on n'y étudie pas assez le processus éducatif lui-même.

— Etendre des exposés de pédagogie ou de psychologie, assister à des classes modèles, suivre un conseiller pédagogique choisi parmi les anciens est **insuffisant.** Cela sert seulement à perpétuer les méthodes établies.

— Classes d'application? Périodes de stages? Quelque chose d'artificiel subsiste dans cette situation où l'apprenti instituteur n'est pas vraiment seul devant ses élèves, ni seul responsable et organisateur du travail, où il prend la suite d'un autre, où il ne peut changer sans risque les habitudes instaurées. Et en général, on ne juge chez lui que l'aptitude à imiter, à reproduire.

— Former les enseignants au seul travail individuel n'est pas une bonne méthode pour leur apprendre à faire équipe entre eux.

— Tous les principes valables pour l'enfance et la jeunesse le sont pour la formation des maîtres.

5. Formation pédagogique renouvelée

a) méthodes actives faisant partir l'enseignement psycho-pédagogique de l'observation directe des cas ou situations scolaires;
b) travail d'équipe;
c) ouverture sur la vie;
d) place de l'école dans l'ensemble de la société.

Faut-il promouvoir la pédagogie scientifique?

C'est la meilleure et la pire des choses...

Recherches concernant:

— le contrôle des acquisitions de l'ensemble d'une classe à un moment donné;
— l'appréciation du développement de chaque enfant;
— les sondages permettant de faire le point sur le niveau atteint par les élèves en début d'années;
— contrôles permettant d'apporter à chaque élève l'aide complémentaire voulue;
— élaboration des programmes et manuels;
— technique de correction des épreuves;
— technique d'appréciation des épreuves;
— tests de performances objectifs et étalonnés;
— tests de développement mental;
— tests d'observation de la personnalité de l'enfant;
— tests d'aptitudes en vue d'orientation.

La chose la plus importante à développer chez le futur maître en plus de l'amour de son métier et des enfants: **le désir de se perfectionner constamment.**

La meilleure méthode, si elle se complaît en elle-même et se contente de se répéter, est vouée à devenir une façon de faire mécanique, froide et sans âme.

La familiarisation avec le travail de groupes, et l'intégration au monde des adultes doit être favorisée (animation de groupes d'adultes).

6. Perfectionnement des maîtres en exercice

S'en tenir aux courtes années d'un apprentissage toujours artificiel, c'est compromettre gravement les résultats du travail de l'enseignant.

La plupart des pays organisent systématiquement cette reformation continue des maîtres en exercice, la meilleure qu'ils puissent recevoir. Aux E.-U., on avait d'abord confié cette charge à l'université, mais on a trouvé son caractère trop théorique et on a mis sur pied tout un système de stages et de cours à long ou à court terme, sanctionnés par la délivrance de diplômes et d'avantages de carrière. En URRS, tout un réseau d'instituts de perfectionnement des maîtres en exercice fonctionne à longueur d'année.

Idéal poursuivi: reformer tous les maîtres tous les 5 ans.

Encore faut-il donner à cette formation continue sa dimension et sa forme expérimentale.

Elle repose sur des
— recherches communes;
— des expériences recensées;
— des échanges scientifiques organisés.

Malheureusement, la pédagogie est restée, aux yeux des enseignants un **art** et une **affaire individuelle.** Sous prétexte qu'elle dépend de la personnalité du maître (ce qui est vrai) elle reste difficilement communicable.

Elle ne s'est transmise que par imitation, de là son retard constant sur l'évolution humaine, et sa difficulté à progresser sinon **par révolution brutale,** quand le décalage se révèle trop intolérable.

La formation continue doit se développer sur les lieux de la formation initiale avec le personnel concerné appelé au cours de sa carrière à se consacrer à la formation des jeunes et des adultes.

7. Propositions pratiques

a) Participation à des expériences organisées, avec la collaboration de spécialistes de la recherche, en liaison avec les instituts pédagogiques.
b) Si on ne fait pas participer les maîtres à l'essai des différentes méthodes, à des expériences qui en font **pénétrer l'esprit,** ils sont désorientés et reviendront à leurs anciennes façons de faire.
c) Rencontres - séminaires - débats.
d) Lutte contre la **fossilisation** de la pédagogie. L'expérimentation peut seule faire découvrir que l'attitude enseignante doit constamment varier en fonction
   — des élèves auxquels on s'adresse;
   — des milieux dans lesquels ils vivent;
   — des cironstances locales ou temporelles;
   — des intérêts manifestés;
   — des difficultés rencontrées par les élèves;
   — des circonstances les plus banales de la classe.
e) Adaptabilité, ouverture d'esprit, esprit critique, imagination inventive = les meilleurs garants du succès.
f) Possibilité d'accès à l'université.

Travail de la Commission pédagogique SPVal sous la présidence de M. Jacques Vuignier.

Hommage à M. Jean-Luc Bagnoud, SM, professeur à l'ENG

Mercredi 2 janvier 1980, eurent lieu comme on le sait, en la cathédrale de Sion, les obsèques de M. Jean-Luc Bagnoud, professeur à l'ENG, décédé à l'âge de 44 ans des suites d'un accident de voiture.

Rarement foule aussi nombreuse s'était réunie en ce lieu pour un ensevelissement. Parents, confrères, collègues, prêtres, religieuses et religieux, gens de Chermignon, représentants du DIP, inspecteurs et enseignants venus de tout le canton, amis et connaissances composaient cette assemblée de fidèles impressionnante, silencieuse et recueillie.

A.P.

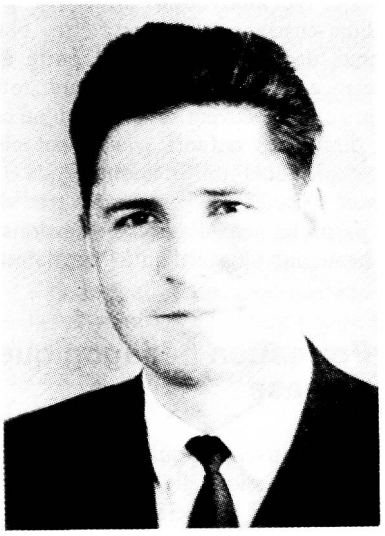

Homélie d'adieu pour Jean-Luc

Jean-Luc Bagnoud disposait de 43 ans et de 5 mois pour devenir celui qu'il est maintenant. Il avait vécu au sein de sa famille une enfance lumineuse; des années d'éveil et de maturation dans les maisons de formation de la Société de Marie, au Collège Saint-Michel et à l'Université de Fribourg; une brève période pleine de générosité et d'enthousiasme missionnaires dans notre Collège de Lama-Kara au Togo; et enfin, 15 années d'activité inlassable et efficace dans le quotidien de l'éducation à l'Ecole normale.

Jean-Luc était pour nous, à des titres divers, un fils et un frère, un collègue et ami, le professeur et l'éducateur; il était surtout, et par son propre choix, religieux et confrère.

Jean-Luc avait un sens très profond de la famille. Il était soutenu et porté par elle. C'est par elle aussi qu'il ressentait — en bon Valaisan — la proximité avec la terre. Il y avait fête pour Jean-Luc chaque fois que la famille Bagnoud se retrouvait pour aller travailler la vigne.

Jean-Luc avait ce don rare qui consiste à allier collégialité et amitié. Tous ceux qui ont croisé son chemin n'oublieront jamais son amabilité et sa jovialité. Mais il y avait chez lui plus et mieux. Une qualité du cœur qu'il est difficile de définir, faite de délicatesse et d'attention, un charme à la fois don et requête, une fidélité dans l'amitié. Une grande sensibilité aussi qui le rendait vulnérable, mais qui le poussait constamment à chercher la réconciliation. Il nous laissera — à nous, ses confrères et amis — le souvenir d'un très grand cœur qu'il ne parvenait pas à dissimuler derrière son petit sourire souvent narquois et moqueur.

Jean-Luc Bagnoud était un professeur très compétent, brillant dans le domaine de la littérature française. A sa façon, il était un homme de lettres, qui sentait le verbe, qui savait le manier et le traduire. Il avait

une étonnante facilité de rédiger et supportait mal qu'on maltraitât sa langue, la langue française. Il était exigeant — et les normaliens le savaient. Il essayait d'être juste dans un domaine où la justice ne peut être mathématique. Certains l'ont craint, jusqu'au jour où le professeur devint collègue et pour beaucoup ami.

Et il en était ainsi de son rôle d'éducateur. Tâche souvent ingrate que celle de l'éducateur, parce que investie d'autorité, incomprise aussi parce que mal perçue par les éduqués. Il sera toujours difficile de jauger l'impact de «JLB» comme éducateur. L'éducateur sème et ne récolte pas. Il ne peut commander ni à l'impression ni au souvenir. Tout ce que l'on peut dire c'est que Jean-Luc a consacré 15 ans de sa vie — les plus denses peut-être — à donner le plus clair et le meilleur de lui-même pour permettre à d'autres — hommes et chrétiens — de se former.

«Vita brevis!»: 43 ans et 5 mois, auront-ils suffi à Jean-Luc pour devenir celui qu'il est vraiment? Il ne nous est pas demandé de donner une réponse à pareille question. Nous nous réconforterons mutuellement avec la parole d'Isaïe:

«Je t'appelle par ton nom: tu es à moi.»

Extraits de l'homélie, prononcée par M. l'abbé Johann Roten, directeur de l'ENG.

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
M^me^Marie-Noëlle Perrin, La Jeurna, 1871 CHOEX. Tél.: (025) 71 45 64

DIVERS

Prévention des incendies

CAMPAGNE SCOLAIRE «FLORIAN»

Depuis 25 ans environ, le Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi) lance au public des appels pour attirer son attention sur les dangers d'incendie et sur la façon d'éviter un sinistre. Il s'est adressé à plusieurs reprises spécialement aux écoliers, par des insertions dans la presse, par des émissions à la télévision ou par des conférences. Mais la statistique montre sans cesse que précisément les enfants n'ayant pas encore l'âge de la scolarité causent des incendies par étourderie ou par ignorance.

C'est pourquoi le CIPI souhaite intensifier sa campagne d'information dans les écoles.

A cet effet, il a créé avec la collaboration des Editions Schubiger S.A., Winterthour, des «moltoéléments» conçus spécialement pour les écoliers des deux premières années et pour les jardins d'enfants. Un portefeuille contenant 8 feuilles groupant les éléments qui peuvent facilement être affichés sur le flanellographe des classes, ainsi que le commentaire destiné aux enseignants et des feuilles de travail sont distribués par les

Editions Schubiger S.A.
Case postale 525
8401 Winterthour
Tél. (052) 29 72 21

au prix de Fr. 34.80. Ces éléments peuvent parfaitement être combinés avec d'autres éléments pour le flanellographe.

Nous serions heureux que le corps enseignant saisisse cette occasion de servir l'idée de la prévention des incendies et nous l'en remercions d'avance.

Correspondante aux Etats-Unis

Nous avons reçu une demande de correspondance régulière avec un ou plusieurs enseignant(s) de Suisse romande émanant de:

Mlle Mary Kling
3634 N. 99 Street
Milwaukee, Wisconsin 53222/E.-U.

Mlle Kling tient une classe de 6e année (11-12 ans) et s'intéresse particulièrement aux voyages, à l'histoire et à la correspondance. Elle ne parle que l'anglais!

Toute personne intéressée par cette demande voudra bien prendre contact directement avec Mlle Kling.

BANQUE VAUDOISE DE CREDIT

au service de l'économie vaudoise depuis 1864

Siège:
Lausanne
rue Pépinet 1

Succursale:
Yverdon
rue du Casino 4

22 AGENCES

Aigle, Aubonne, Avenches, Bière, Bussigny, Château-d'Œx, Cully, Echallens, La Sarraz, Leysin, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Renens, Rolle, Sainte-Croix, Vallorbe, Vevey, Villars-sur-Ollon.

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main» qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 **MONTREUX** - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE **COUPON**

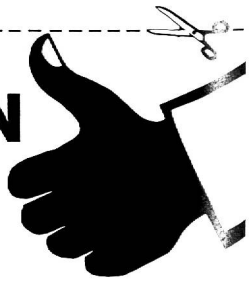

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

De la part de :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Localité : .....

Cet abonnement est offert à :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Localité : .....

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux